

Budget Primitif

2019

Conseil communautaire

17 décembre 2018

SOMMAIRE

Partie I – Le budget 2019 s’inscrit dans la continuité des exercices précédents **p.10**

I. La poursuite d’une gestion rigoureuse consacrée notamment à la maîtrise des dépenses de fonctionnement **p.12**

II. Un niveau d’épargne brute suffisant et un endettement maîtrisé **p.17**

III Des taux de fiscalité stables depuis 2017 **p.19**

IV Une solidarité communautaire renforcée **p.21**

IV - 1 - La dotation de solidarité communautaire **p.21**

IV - 2 - Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) **p.24**

IV - 3 - L’institution d’un fonds d’investissement **p. 25**

V La poursuite d’un haut niveau d’investissements en faveur du soutien à l’activité économique et au développement de l’emploi **p. 27**

VI. La modernisation et le développement des équipements de proximité au sein des territoires du Grand Reims **p. 32**

VII Une politique en faveur du développement durable ambitieuse **p. 34**

Partie 2 - Le budget principal **p.37**

1. Les recettes de fonctionnement **p.37**

- 1 - Chapitre 70 - Produits des services p.39
- 2 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : p. 41
- 3 - Chapitre 74 - Les dotations et participations p. 43
- 4 - Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante p. 45
- 5 - Chapitre 76 - Produits financiers p. 45

2. Les dépenses de fonctionnement **p.46**

- 1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général p.48
- 2 - Chapitre 012 – Les charges de personnel p.49
- 3 - Chapitre 014 – Atténuation de produits p.50
- 4 – Chapitre 65 – Charges de gestion courante p.51
- 5 - Chapitre 66 – Charges financières p.54
- 6 – Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.55

3. Les recettes d'investissement **p.56**

- 1 - Chapitre 13 – Subventions d'investissement p.56
- 2 - Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées p.57
- 3 - Chapitre 10 – Dotations et fonds divers p.57

4 - Chapitre 27 – Autres immobilisations financières p.58

5 – Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation p.58

4. Les dépenses d'investissement p.59

A. Le scolaire et la petite enfance p. 65

B. Les équipements publics p. 71

C. La voirie p. 73

D. La politique de la ville et l'habitat p.75

E. Les eaux pluviales p.77

F. L'éclairage public p.79

G. Le complexe aqualudique p.80

H. Le développement durable p.80

I. Le patrimoine de la collectivité p.81

J. Le développement économique et l'innovation p.82

K. Le tourisme p.83

L. L'enseignement supérieur et la recherche p.84

M. L'aménagement numérique p.85

N. L'accompagnement du projet urbain Reims Grand Centre p.85

O. La coulée verte p.86

P. Le déclassement des RN 44 et 51 p.86

Partie 3 - Le budget des ordures ménagères **p.88**

1. Les recettes de fonctionnement **p.88**

1 - Chapitre 70 - Produits des services p.89

2 - Chapitre 73 - Impôts et taxes p.89

3 - Chapitre 74 – Dotations et participations p.89

4 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.90

2. Les dépenses de fonctionnement **p.91**

3. Les recettes d'investissement **p.92**

4. Les dépenses d'investissement **p.93**

Partie 4 - Le budget des transports publics de personnes **p.94**

1. Les recettes de fonctionnement **p.94**

2. Les dépenses de fonctionnement **p.97**

3. La section d'investissement **p.98**

Partie 5 - Le budget de l'eau potable **p.99**

1. Les recettes de fonctionnement **p.99**

1 - Chapitre 70 – Produits des services p.100

2 - Chapitre 74 – Dotations et participations p.100

3 - Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante p.101

2. Les dépenses de fonctionnement **p.101**

1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général p.102

2 - Chapitre 012 – Charges de personnel p.102

3 - Chapitre 014 – Atténuation de produits p.102

4 - Chapitre 65 - Charges de gestion courante p.103

5 - Chapitre 66 - Charges financières p.103

6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles p.103

3. Les recettes d'investissement **p.104**

4. Les dépenses d'investissement **p.105**

Partie 6 - Le budget et l'assainissement **p.108**

1. Les recettes de fonctionnement **p.108**

1 - Chapitre 70 - Produits des services p.109

2 - Chapitre 74 - Dotations et participations p.110

3 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.110

2. Les dépenses de fonctionnement **p.111**

1 - Chapitre 011 – Les charges à caractère général p.111

2 - Chapitre 014 – Atténuation de produits p.112

3 - Chapitre 012 – Charges de personnel p.112

4 - Chapitre 66 – Charges financières p.112

5 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.112

3. Les recettes d'investissement **p.113**

4. Les dépenses d'investissement **p.114**

Partie 7 - Le budget Service Public d'Assainissement Non COLLECTIF (SPANC) p.118

1. Les recettes de fonctionnement p.119

2. Les dépenses de fonctionnement p.120

Partie 8 - Les budgets à vocation touristique p.121

1. Le budget du Phare de Verzenay p.121

2. Le budget du Camping de Val de Vesle p.123

Partie 9 - Les budgets à vocation patrimoniale p.125

1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims p.125

2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois p.127

3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon p.129

4. Le budget Z.A. de Poilly Développement p.131

Partie 10 - Les budgets à vocation économique **p.133**

1. Le budget de la ZAC de Bezannes p.133
2. Le budget du parc d'activités de la Malle p.135
3. Le budget du parc d'activités de la Husselle p.137
4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin p.139
5. Le budget .A. du Val des Bois p.141
6. Le budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers p.143

Partie 11 - Les autres budgets annexes **p.145**

1. Le budget de l'archéologie p.145
2. Le budget la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique) p.147

ANNEXES **p. 149**

Partie I – Le budget 2019 s’inscrit dans la continuité des exercices précédents

Après deux années d’existence, le vote du budget primitif 2019 de la communauté urbaine constitue un acte politique fort dans la continuité des engagements pris lors de sa création.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les priorités fixées par les élus communautaires ont été réaffirmées lors du vote des différents budgets autour des objectifs suivants :

- **une maîtrise des dépenses de fonctionnement** conséquence d’une gestion financière rigoureuse,
- **une épargne brute** maintenue à un haut niveau et un endettement limité,
- des taux de fiscalité **stables depuis 2017**,
- le renforcement de **la solidarité communautaire vis-à-vis des communes membres**,
- **la poursuite d’un haut niveau d’investissements** pour soutenir l’activité économique et le développement de l’emploi,
- **la modernisation et le développement des équipements de proximité** au sein des territoires du Grand Reims.

Ces objectifs guident les orientations des budgets successifs votés par le conseil communautaire dans le respect des engagements pris dans le cadre de la charte de gouvernance le 9 janvier 2017 et du protocole financier général adopté le 19 janvier 2017.

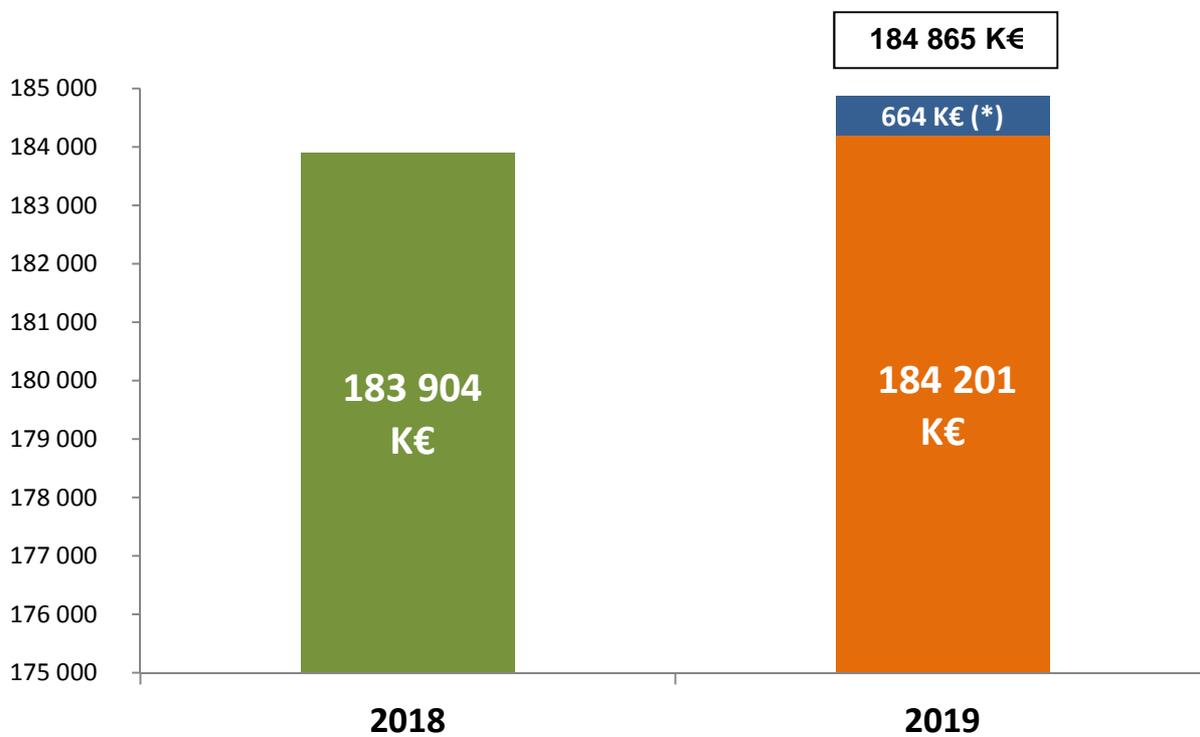
Adossés à la charte de gouvernance et au protocole financier général, les objectifs qui ont présidé à la construction du budget primitif 2019 devront permettre :

- **la continuité dans la réalisation des projets engagés** et des efforts d'investissement consentis par la communauté urbaine,
- **le respect des équilibres financiers** de la prospective financière 2017-2021,
- **le respect du principe d'équité** qui s'exprime par la juste prise en compte des spécificités de chaque commune, sans remettre en cause la capacité financière de la communauté urbaine à assumer l'exercice de ses compétences,
- **et plus généralement la mise en perspective des ambitions du Grand Reims**, de l'attractivité de son territoire, de l'affirmation de son rôle et de sa position stratégique au sein de la Région Grand Est.

Le BP 2019 comporte, outre le budget principal, 19 budgets annexes

I. La poursuite d'une gestion rigoureuse consacrée notamment à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 2018 et le BP 2019



(*) transferts de charges (principalement périscolaire Fismes Ardre et Vesle)

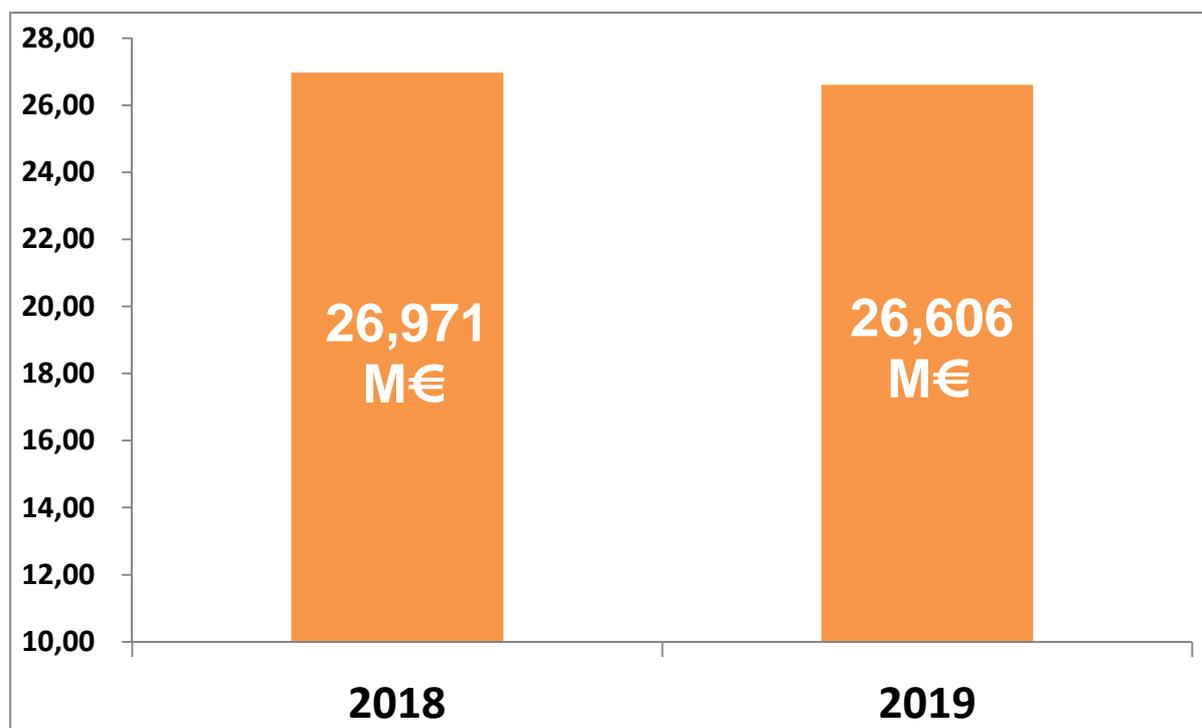
Pour le budget principal, les dépenses de fonctionnement en 2019 s'élèveront à environ 184,8 M€. Retraité des dépenses nouvelles liées aux transferts de compétences en 2019 principalement les charges périscolaires du pôle Fismes Ardre et Vesle, **les dépenses 2019 s'élèvent à 184,2 M€, soit une hausse limitée à + 0,2% par rapport au budget 2018.**

Cette stabilité des dépenses de fonctionnement au budget primitif 2019 est cohérente avec les objectifs fixés dans le contrat financier pluriannuel signé avec l'Etat le 30 juin 2018, à savoir + 1,2%/an. A cet effet, les résultats de la première année d'exécution du contrat financier avec l'Etat seront précisés à l'occasion du vote du compte administratif 2018 en juin prochain.

Pour rappel en fonction du respect ou non des engagements de maîtrise des dépenses de fonctionnement, un mécanisme de bonus ou de malus sur le versement des dotations aux collectivités sera institué.

Des charges à caractère général en baisse

Evolution des charges à caractère général (hors transport scolaire et transfert de la compétence périscolaire des communes du pôle de Fismes Ardre et Vesle)



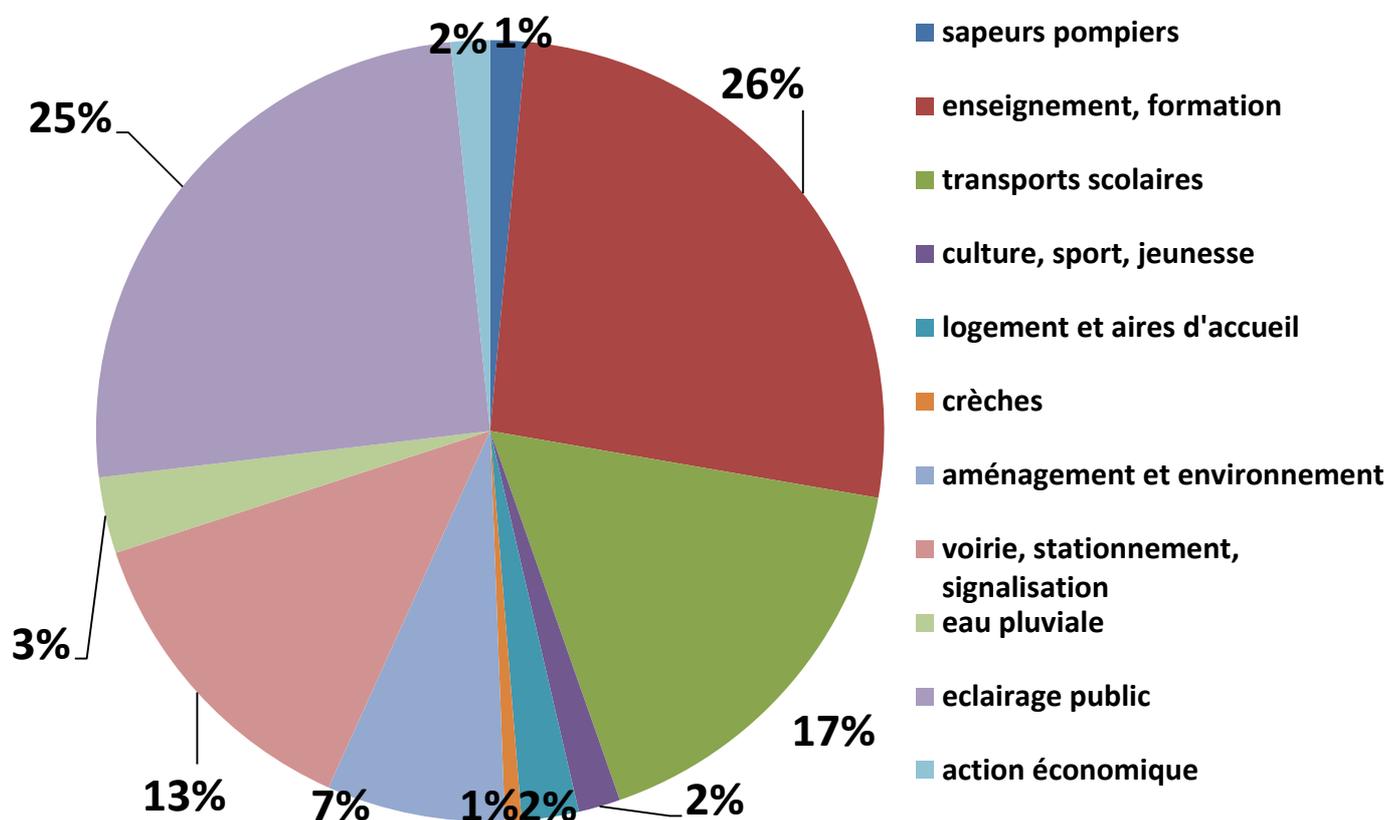
Afin de comparer l'évolution du chapitre budgétaire retraçant les charges à caractère général, il est nécessaire d'opérer certains retraitements.

Ainsi, la reprise en régie directe de la gestion des transports scolaires en 2019 précédemment gérés par la Région a fait basculer certaines dépenses dans d'autres chapitres budgétaires, faussant la comparabilité exacte des inscriptions budgétaires entre 2018 et 2019.

De même, le transfert de la compétence périscolaire des communes du pôle de Fismes Ardre et Vesle a eu pour effet la prise en charge des dépenses nouvelles en 2019 qui sont neutralisées sur le plan budgétaire par un ajustement des attributions de compensation des communes concernées.

Après retraitement des dépenses liées à ces compétences, **la baisse des charges à caractère général est de – 1,4%.**

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la répartition des charges à caractère général par politique publique¹.



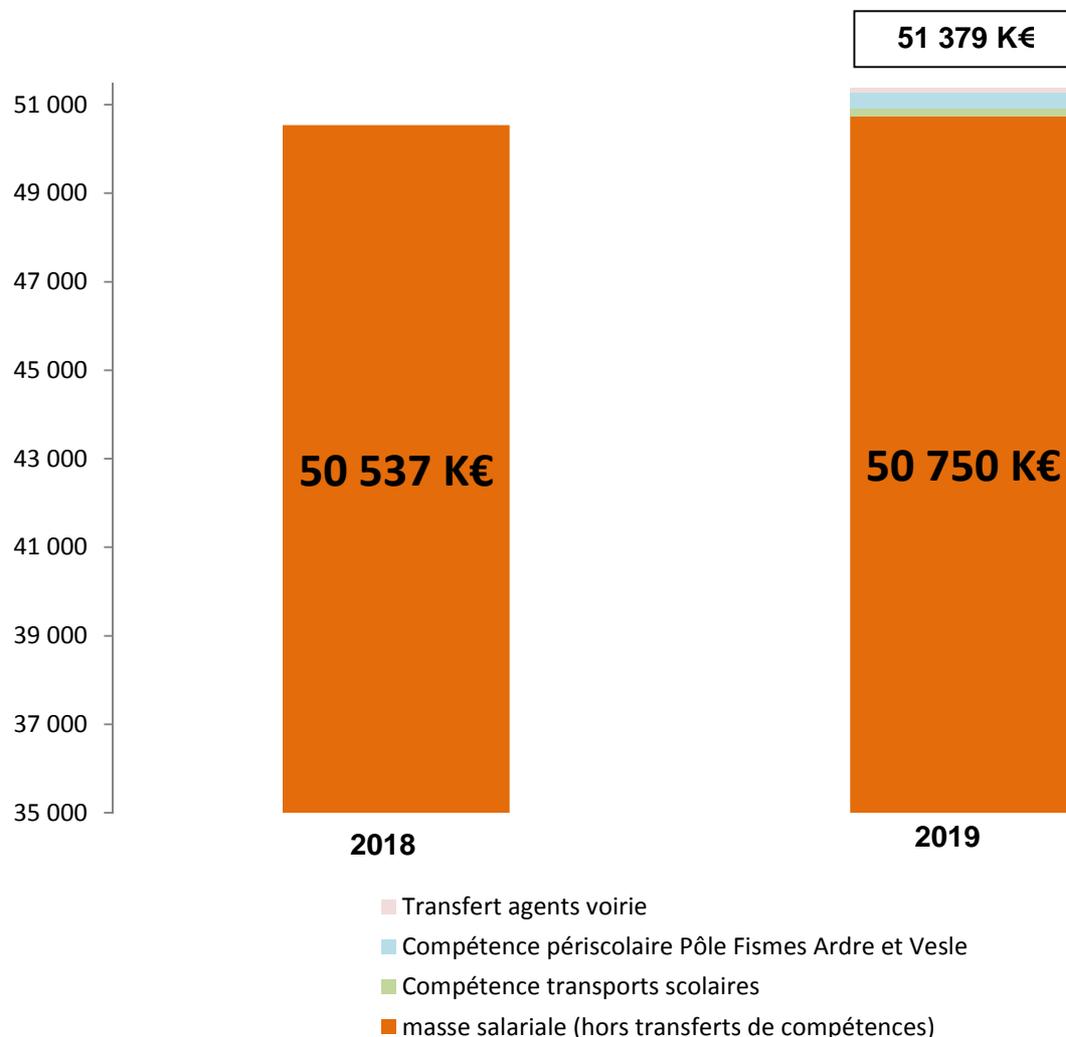
Les charges générales sont majoritairement consacrées aux aménagement et services urbains (éclairage public, voirie...) pour 48 %.

Le deuxième poste budgétaire concerne la compétence scolaire y compris le transport scolaire pour 43 %. Ces crédits budgétaires connaissent une nouvelle évolution au budget 2019 avec le transfert de la compétence « périscolaire du pôle Fismes Ardre et Vesle » exercée jusqu'à présent par les communes de ce territoire.

¹ hors fonction administration générale et services non ventilables

Les charges de personnel maîtrisées

Evolution des dépenses de personnel (hors mutualisation de services)



Hors dépenses liées à la mutualisation de services et aux charges transférées (0,35 M€ pour le périscolaire du pôle Fismes Ardre et Vesle, 0,18 M€ pour les transports scolaires de la Région, 0,1 M€ pour deux agents de la voirie de la ville de Reims chargés du contrôle des concessionnaires de réseaux affectés totalement à des compétences de la communauté urbaine), les charges de personnel au sein du budget principal sont **stables avec une hausse estimée de l'ordre de 0,42%**.

Compte tenu de ces retraitements, les charges de personnel s'élèvent à un montant de 50,75 M€.

Elles comprennent notamment :

- les besoins des services notamment la création de postes de techniciens voirie au sein des pôles territoriaux nécessaires à la mise en œuvre de la compétence au plus près des besoins exprimés par les communes,
- des mesures sociales nouvelles dans le respect des engagements pris devant les organisations syndicales à savoir la prise en charge à hauteur de 50% de la cotisation mutuelle payée par les agents dans le cadre du contrat groupe,
- la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants,
- le passage de 450 à 500 € de la prime annuelle.

Pour ce qui concerne la mutualisation de services, une harmonisation et une actualisation des conventions de mutualisation a été réalisée et sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019

II. Un niveau d'épargne brute suffisant et un endettement maîtrisé

Une épargne brute en hausse...

	BP 2018	BP 2019
Total des dépenses réelles de fonctionnement	183 904 600 €	184 865 000 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	219 128 000 €	224 066 000 €
Epargne Brute	35 223 400 €	39 201 000 €
Remboursement en capital	13 864 400 €	13 750 400 €
Epargne nette	21 359 000 €	25 450 600 €

De BP à BP, l'épargne brute du budget principal progresse de **près de 4 M€**, preuve de la gestion rigoureuse du budget intercommunal. **Le niveau d'épargne brute 2019** est en phase avec la prospective financière 2017-2021 qui permet à la communauté urbaine de maintenir une situation financière saine avec un endettement maîtrisé et limité.

Il permet à la communauté urbaine **d'assumer ses compétences, de répondre aux besoins d'investissement du territoire** dans le respect des engagements pris en faveur des communes mais également **de ne pas pénaliser l'avenir en laissant des capacités d'investissement à la hauteur des besoins du territoire et de son développement.**

...et un encours de dette maîtrisé

Evolution de l'encours de la dette au budget principal :

Encours de dette au 01/01/2017	Encours de dette au 01/01/2018	Encours de dette au 01/01/2019
121 087 339	111 081 356 €	96 183 589 €

Pour le seul budget principal l'encours de la dette diminue de l'ordre de 15 M€ entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2019.

Evolution de l'encours de la dette pour l'ensemble des budgets :

BUDGETS	Encours au 01/01/2018	Encours estimé au 01/01/2019
Principal	111 081 356 €	96 183 589 €
Eau	21 377 516 €	19 382 651 €
Assainissement	28 149 257 €	26 762 416 €
Ordures ménagères	1 925 224 €	1 464 265 €
MARPA Pargny les Reims	1 103 638 €	1 063 709 €
ZA de Poilly	74 223 €	53 915 €
Bail commercial Muizon	76 356 €	70 591 €
ZA Pontfaverger	562 084 €	544 081 €
BUDGET GLOBAL	164 349 654 €	145 525 217 €

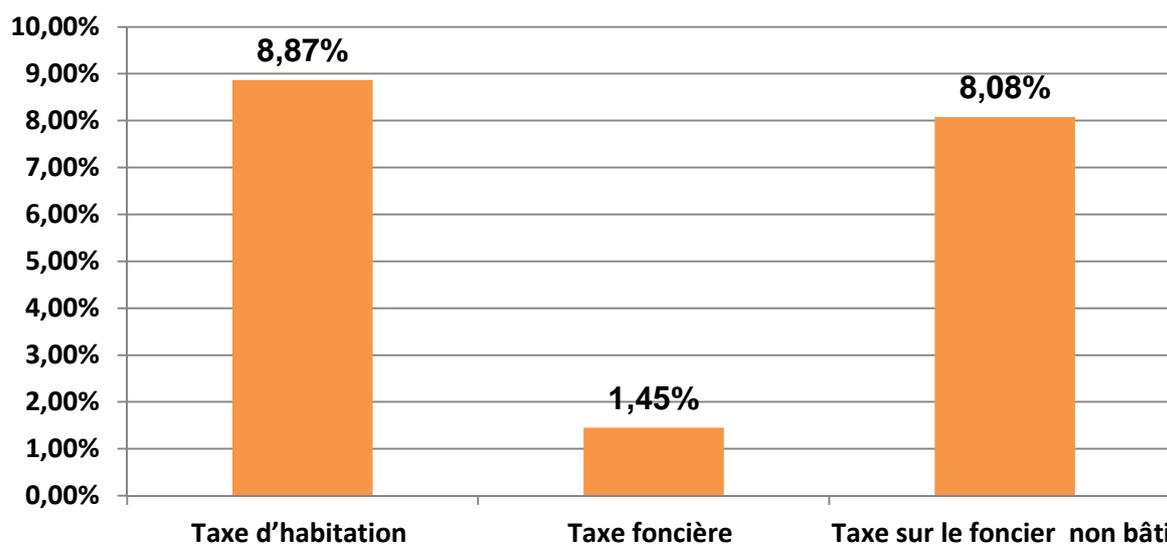
Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019, l'encours total de dette porté par la communauté urbaine tous budgets confondus **est en diminution de – 18,8 M€**. Il s'élèvera au 1^{er} janvier 2019 à 145,5 M€ au total.

III. Des taux de fiscalité stables depuis 2017

Depuis 2017, la neutralité fiscale pour les ménages a été érigée en principe fondateur de la construction du Grand Reims.

Dans ce cadre, l'application du principe de neutralité fiscale, a été respectée par la reconduction de taux de fiscalité identique depuis l'année 2017. Le budget 2019 respectera cet engagement **en laissant inchangé les taux de fiscalité qui seront adoptés par le conseil communautaire en mars 2019.**

En 2017, le Conseil communautaire du Grand Reims a adopté les taux de fiscalité ménages suivants :



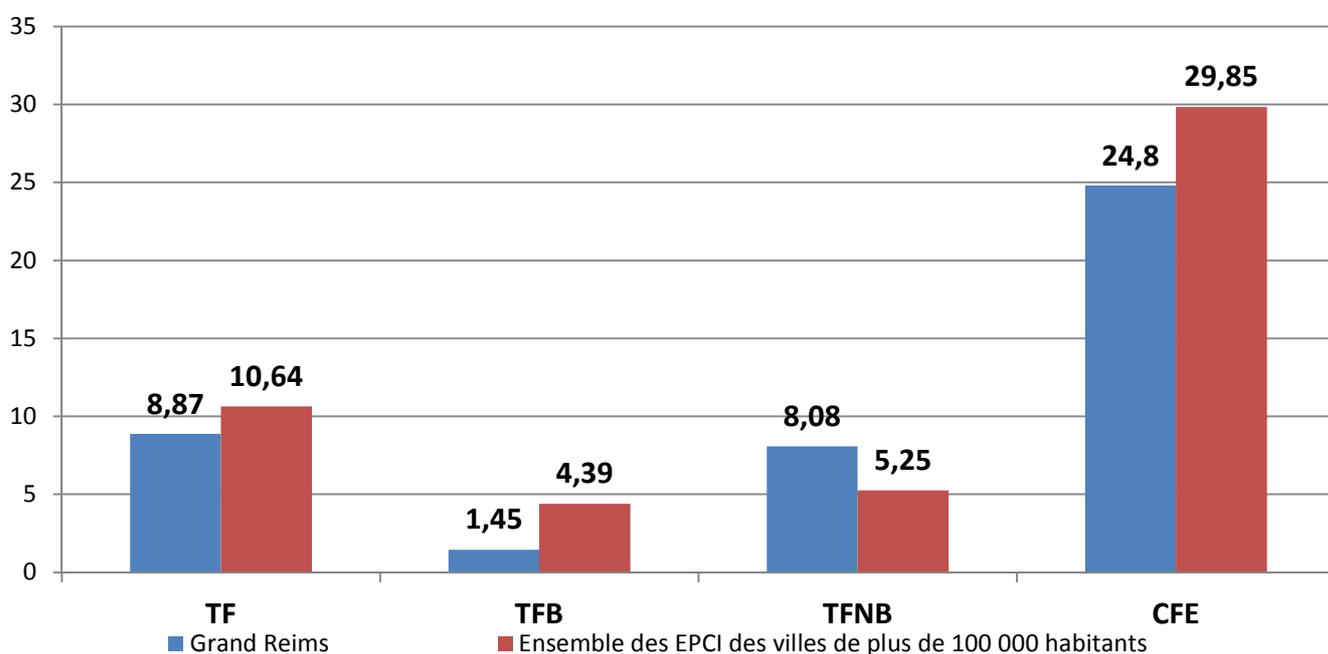
Pour ce qui concerne le **taux de CFE** (cotisation foncière des entreprises), le budget 2019 prévoit le maintien **du taux voté en 2017 soit 24,80 %.**

De même, le **taux de TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) reste inchangé à 7,08% Enfin, le taux de **Versement Transport** sera maintenu à 1,8% avec l'existence d'un lissage de taux pour les communes hors Ex RM.

Pour les entreprises, un processus de neutralisation fiscale n'étant pas envisageable, l'ensemble de l'imposition étant intercommunale, un mécanisme de lissage, au maximum de ce qui est autorisé par la réglementation, a été instauré, à savoir :

- le taux de cotisation foncière des entreprises (12 années),
- le taux de versement transports (12 années),
- et les bases minimales de CFE (10 années).

Comparaison des taux de fiscalité sur les ménages avec les taux de fiscalité directe locale 2018 des EPCI de plus de 100 000 habitants *



(*) source SFL Forum

La Communauté urbaine du Grand Reims affiche des taux de fiscalité inférieurs à la moyenne nationale (à l'exception du foncier non bâti).

Il s'agit pour le territoire du Grand Reims d'un facteur d'attractivité qui est notamment la conséquence de la mise en place du processus de neutralisation fiscale et de la volonté de ne pas augmenter les impôts ménages, contrairement à de nombreux EPCI qui ont fait le choix de la hausse des taux de fiscalité pour faire face notamment à la baisse des dotations.

IV. Une solidarité communautaire renforcée.

La solidarité communautaire a été renforcée, depuis 2017, elle se poursuivra en 2019 dans le respect des engagements pris dans le cadre de la charte de gouvernance et du protocole financier général.

Cette solidarité communautaire est caractérisée par les thématiques suivantes :

- l'attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire,
- la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales
- et la mise en place d'un Fonds de soutien à l'investissement communal.

IV.1 La dotation de solidarité communautaire

Une dotation de solidarité communautaire (DSC) a été instaurée dès 2017 à l'échelle de la communauté urbaine. Elle constitue un reversement de la communauté urbaine au bénéfice des communes. Elle s'organise dans une logique de péréquation.

Seules les communes qui étaient membres de l'ex Communauté d'agglomération de Reims Métropole disposaient avant 2017 d'une DSC associée à un mécanisme de garantie permettant à chaque commune de ne pas percevoir chaque année moins que l'enveloppe qui lui était allouée l'année précédente. Conformément aux principes fondateurs de la communauté urbaine, cet engagement du conseil communautaire de Reims Métropole a été repris par le Grand Reims.

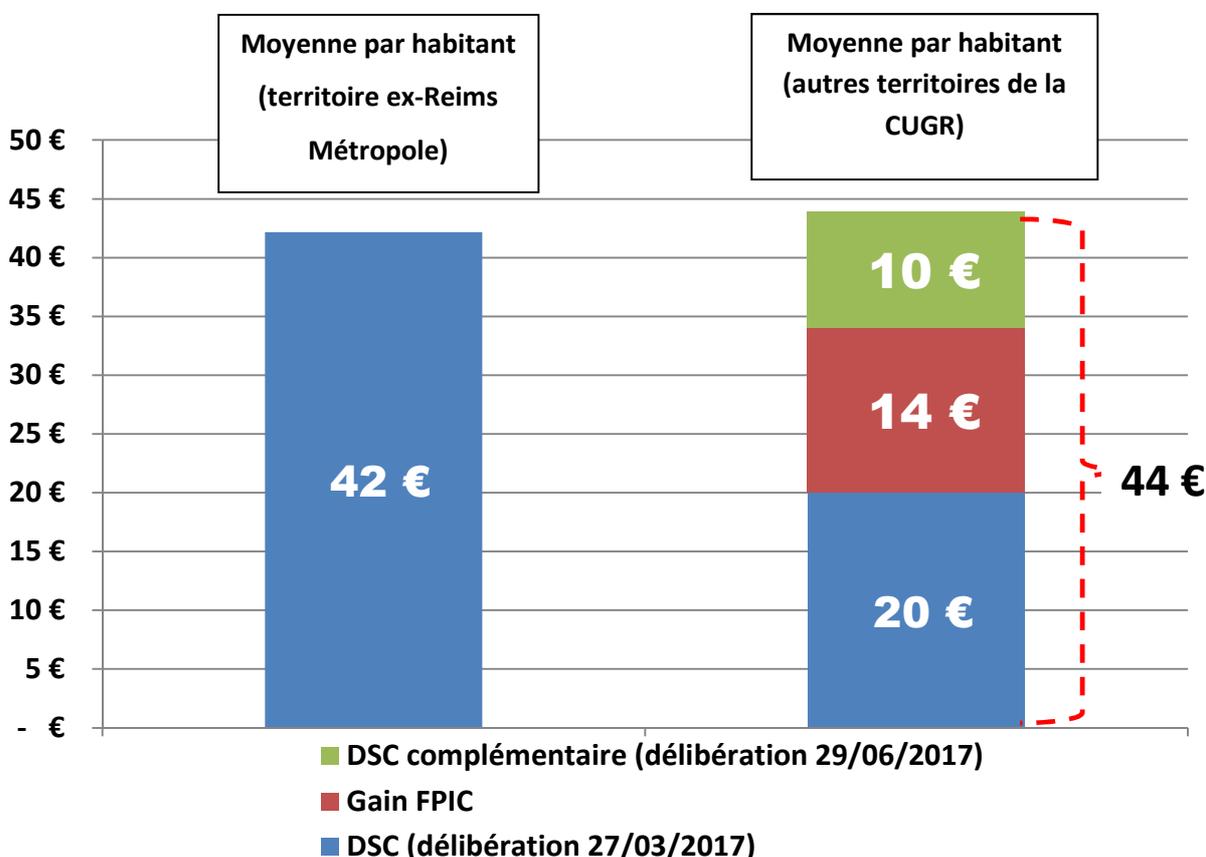
En 2017, une première enveloppe financière d'un montant de 11 M€ a été répartie par une délibération en date du 27 mars 2017 entre les communes en fonction de leur population, de leur potentiel fiscal et de leur revenu par habitant.

Une enveloppe supplémentaire de 741 K€ a été votée par délibération en date du 29 juin 2017, pour permettre aux communes de chacun des territoires de bénéficier d'une

enveloppe financière moyenne ramenée au nombre d'habitants homogène sur l'ensemble des territoires du Grand Reims.

Cette DSC complémentaire a tenu compte des gains réalisés par certaines communes relatifs à la suppression du prélèvement au titre du FPIC par rapport à 2016, et a été répartie en fonction de la population et du potentiel financier par habitant des communes concernées.

Rappel de la répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée à la DSC en 2017 (moyenne par habitant)



En 2018, outre la reconduction des engagements pris vis-à-vis des communes et des modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire actées en 2017, une délibération prise par le conseil communautaire le 27 septembre 2018, a institué une nouvelle part complémentaire de DSC pour compenser la perte de recettes au titre des dotations de péréquation (DNP et DSR) constatée suite à l'évolution du calcul du potentiel financier de certaines communes qui résulte de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Par ailleurs, la délibération du 27 septembre 2018 anticipe les conséquences de la fin de la période de garantie au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales qui concernera les communes de l'ex Communauté d'agglomération Reims Métropole en prévoyant la constitution d'une enveloppe financière complémentaire à compter de 2020 se répartissant de la manière suivante :

- pour les communes de l'ex CA RM hors ville de Reims : 413 K€
- pour la ville de Reims : 1 M€ sur les 3 M€ de pertes au titre du FPIC.

De la même manière, les communes nouvelles (Cormicy et Bourgogne-Fresne) qui bénéficient d'un maintien transitoire de leurs dotations prévu par la loi, bénéficieront comme les autres communes d'une compensation au titre de la perte de DSR et de la DNP à compter de 2020 date de la fin de la garantie.

L'évolution de l'enveloppe prévisionnelle de DSC jusqu'en 2020 :

	2018	2019	2020 et suivantes
Reconduction de l'enveloppe de DSC 2017	11,8 M€	11,8 M€	11,8 M€
Compensation totale de la perte ou de la diminution des dotations de péréquation versées par l'Etat pour les 73 communes concernées	0,661 M€	0,661 M€	0,661 M€
Compensation totale de la perte du reversement au titre du FPIC pour les ex communes de RM (hors ville de Reims)	FPIC	FPIC	0,413 M€
Compensation partielle de la perte du FPIC pour la ville de Reims (à terme 30 % de la perte totale de 3 M€)	FPIC	FPIC	1 M€
TOTAL	12,47 M€	12,47 M€	13,88 M€

En 2019, une enveloppe globale de DSC d'un montant d'environ 12,5 M€ sera répartie entre les communes membres selon la reconduction des modalités de répartition adoptées depuis 2017.

IV.2 LE FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le FPIC consiste à prélever sur les ressources des communautés et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes et aux communautés ayant des indicateurs de richesse faibles.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017 et le passage en communauté urbaine a eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC.

Le territoire communautaire composé de la communauté urbaine et de ses communes membres ne sera plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une attribution dégressive est versée jusqu'en 2019.

Au titre de l'année 2018, l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et communes) a bénéficié **d'un reversement net de 3 611 058 € au titre du FPIC**.

Cette somme a ensuite été répartie entre la communauté urbaine et ses communes membres sur la base d'une solidarité intercommunale partagée :

- la neutralité pour les budgets communaux par le maintien des montants perçus en 2016 au titre du FPIC pour les communes de l'ex Communauté d'agglomération Reims Métropole (soit 412 914 €) et un maintien partiel pour la ville de Reims (soit 2 413 082 €),
- la part nette conservée par la Communauté urbaine du Grand Reims est de 785 062 €.

Pour l'année 2019, le montant qui sera perçu par le territoire du Grand Reims est évalué à environ 2,2 M€ contre 4,3 M€ en 2017, et 3,6 M€ en 2018. Une nouvelle répartition dérogatoire devra être adoptée en juin 2019 prochain par le conseil communautaire.

IV.3 L'instauration d'un fonds d'investissement en faveur des communes

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de soutien aux investissements communaux, son règlement d'attribution et la création d'une commission ad hoc pour l'instruction des dossiers.

Le fonds de soutien a pour objet de favoriser la réalisation de projets d'investissements portés par les communes. Il constitue un levier de développement de l'investissement local et participe au dynamisme, à la structuration du territoire et au soutien à l'emploi,

Ses règles de fonctionnement visent :

- à permettre à toutes les communes d'accéder au fonds de soutien aux investissements communaux,
- et à garantir une répartition équitable entre les communes.

Ce fonds permet en outre de répondre aux engagements inscrits dans la charte de gouvernance.

Les principaux éléments du règlement d'attribution prévoient que :

- les projets communaux présentés doivent être à minima d'un montant de 10 000 € HT,
- la participation de la communauté urbaine est limitée à un maximum égal à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune avec une participation minimale de la commune de 20% du montant HT total du projet,
- l'attribution du fonds fera l'objet d'une convention entre la commune et la communauté urbaine.

Le groupe de travail a défini un certain nombre de principes concernant l'affectation de ce fonds d'investissement mettant en évidence une répartition :

- sur la base d'un pourcentage garantissant à chaque commune un accès équitable au fonds d'investissement,
- qui ne pénalise pas les projets dont les montants sont moins élevés au profit des projets de plus grande envergure,
- qui permette à chacune des communes de pouvoir financer son projet dans le respect de son équilibre budgétaire,
- qui puisse être un véritable levier d'incitation au développement des investissements communaux favorables au développement du territoire du Grand Reims.

A partir du recensement des projets communaux, et sur la base des principes de répartition fixés par la commission, l'attribution des subventions aux communes se fera selon les modalités suivantes :

- une première répartition pour l'ensemble des projets consistera à calculer une subvention de 20% sur le reste à charge des communes. Ce taux aura pour effet d'abonder au même niveau le montant minimal communal d'autofinancement pour tout projet d'investissement qui est de 20%.
- une seconde répartition pour respecter le principe d'équité permettant à chaque commune de bénéficier d'un niveau minimal de subvention d'un montant de 20 000 € (dans la limite de 50% du reste à charge pour la commune), et de limiter la subvention maximale versée par la communauté urbaine pour les projets les plus importants.

Les premiers projets seront soumis au vote du conseil communautaire sur la base d'une autorisation de programme pluriannuelle ouverte à hauteur d'un crédit de paiement annuel d'un montant de 1 M€ soit un montant d'engagement de 3 M€.

V. La poursuite d'un haut niveau d'investissements en faveur du soutien à l'activité économique et au développement de l'emploi.

Les modalités de financement de la section d'investissement (Budget principal)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement	82 234 298	FCTVA	8 200 000	27,3%
Avances sur marchés et échanges fonciers	1 300 000	Amendes de police	2 000 000	
Remboursement de la dette	13 703 100	Taxe d'aménagement	3 000 000	
Avances aux ZAC	135 800	Subventions d'équipement	5 833 150	
Autres dépenses	160 502	Remboursement d'avance budget ZAC	2 283 645	
		Cession d'actifs	5 010 000	
		Autres recettes	300 000	
		Epargne brute	39 201 000	40,19%
		Emprunt d'équilibre	31 705 905	32,51%
TOTAL	97 533 700	TOTAL	97 533 700	



Les sources de financement de la section d'investissement s'équilibrent en trois tiers de la manière suivante :

- des recettes propres (taxe d'aménagement, amendes de police, FCTVA,...) pour 27,3 %,
- l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (épargne brute) pour 40,19 %,
- et un emprunt d'équilibre pour 32,51%.

En 2019, la Communauté urbaine du Grand Reims poursuivra ses efforts d'investissement dans le respect des besoins des territoires et des communes membres au titre des compétences transférées. Il s'agit d'un engagement fort régulièrement réaffirmé.

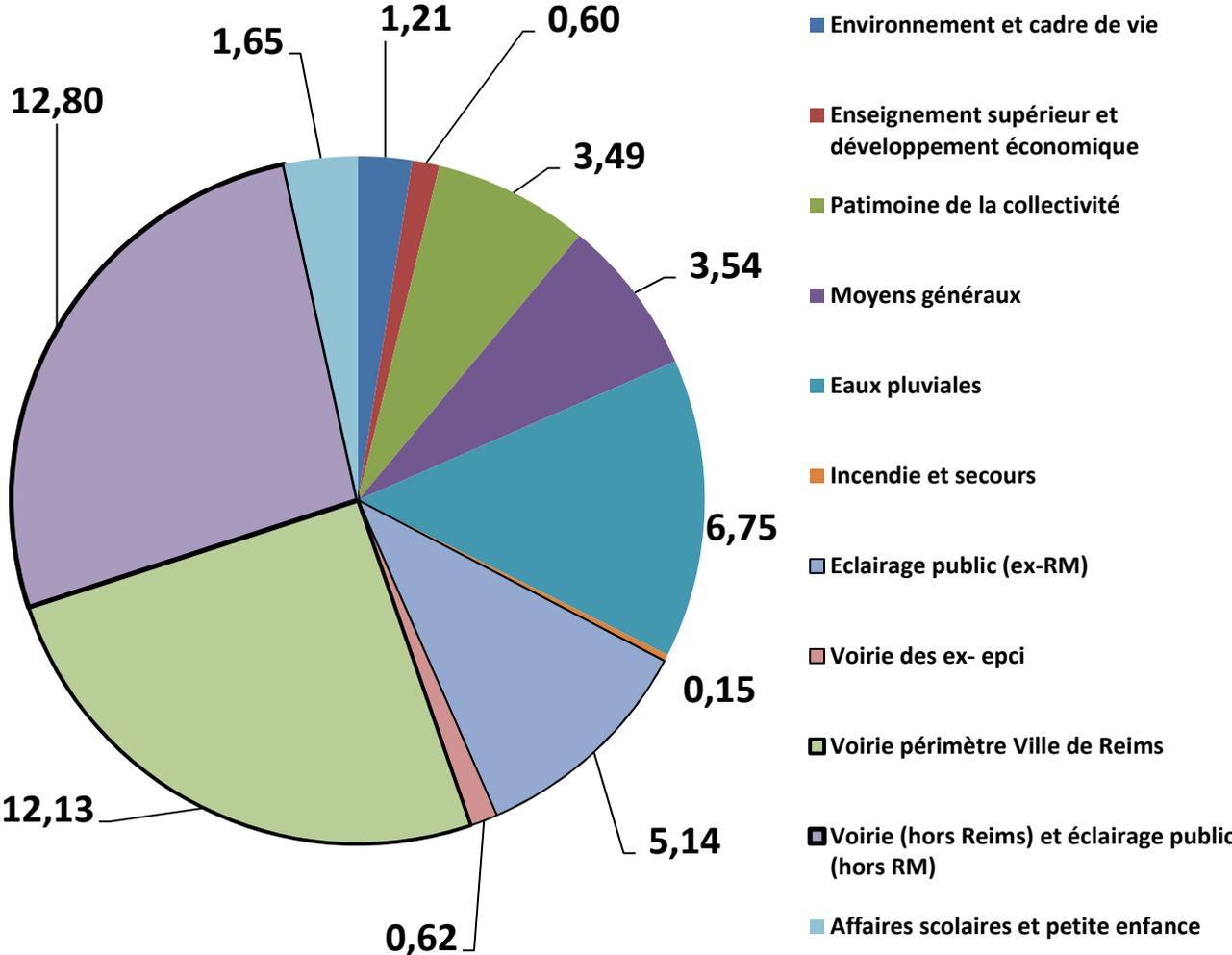
Au titre du budget principal, les crédits de paiement s'élèvent en 2019 à 82,23 M€.

Ils se répartissent de la manière suivante :

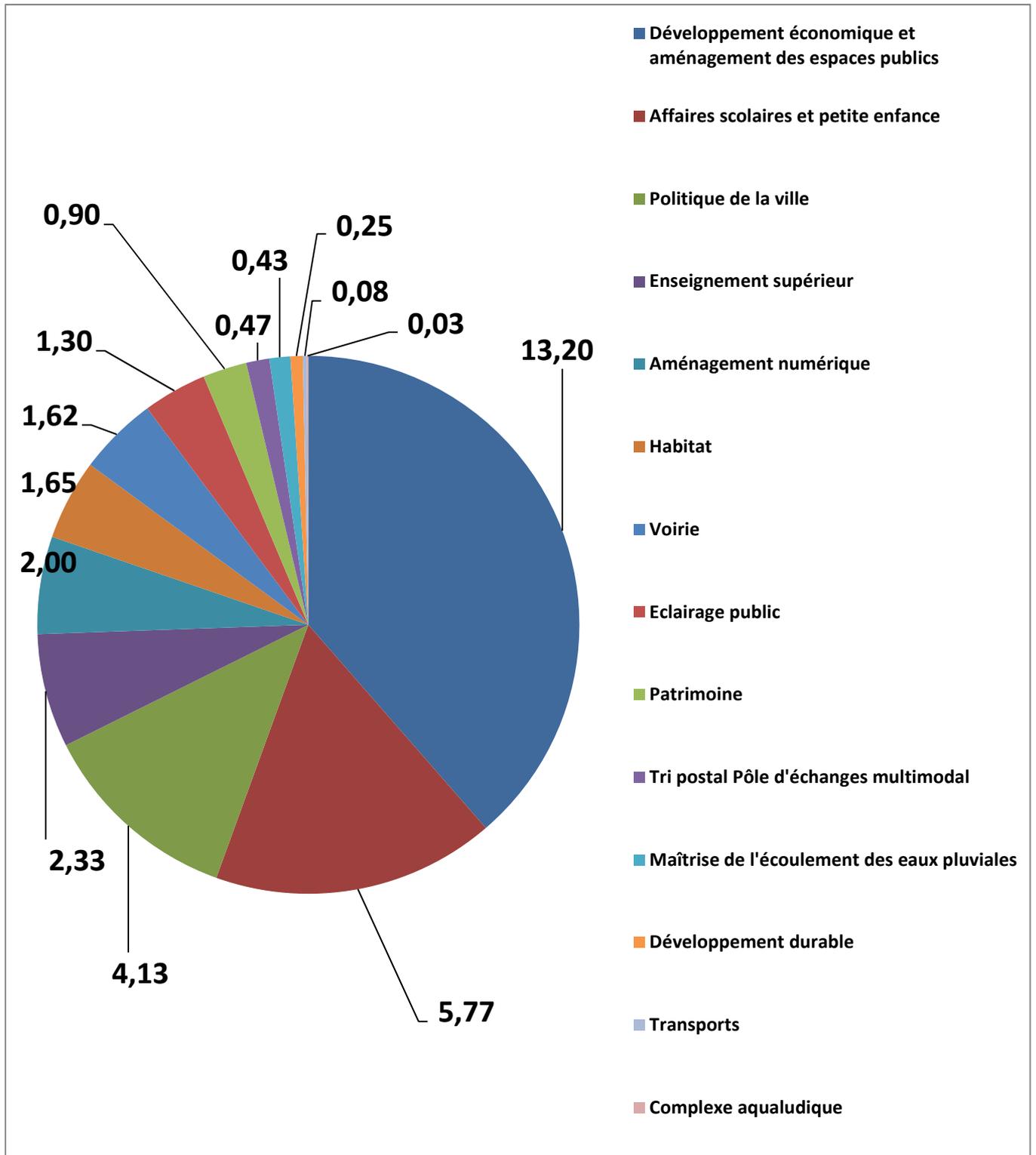
Montant des crédits de paiement 2019 (en M€)	
Investissement courant	48,08
<i>Dont Voirie Ville de Reims*</i>	<i>10,7</i>
<i>Dont Voirie et éclairage public hors Reims</i>	<i>12,8</i>
<i>Dont eaux pluviales</i>	<i>6,75</i>
Investissement projet	34,15
<i>Dont projet des pôles</i>	<i>9,45</i>
<i>Dont autres projets</i>	<i>24,70</i>
TOTAL	82,23

*le montant relatif à la voirie Ville de Reims s'élève à 17 M€ en y intégrant les investissements de projet

Répartition des crédits consacrés aux investissements courants par politique publique (en M€) :



Répartition des crédits consacrés aux investissements de projet par politique publique (en M€) :



Agrégé aux investissements portés par les autres budgets annexes, l'effort d'investissement que la communauté urbaine entend consentir en 2019 **atteint 127,90 M€**,

Budget	CP 2019 (en M€)
Principal	82,23
Eau	13,12
Assainissement	25,13
Transport	2,03
Ordures ménagères	3,98
Boucle locale de télécommunication/aménagement numérique	0,98
Phare de Verzenay	0,079
Bail Muizon	0,009
Camping de Val de vesle	0,04
MARPA de Pargny les Reims	0,06
Archéologie	0,21
ZA Poilly	0,014
Pôle multiservices de Ville en Tardenois	0,009
TOTAL	127,90

VI. La modernisation et le développement des équipements de proximité au sein des territoires du Grand Reims.

La charte de gouvernance prévoyait, lors de la constitution de la Communauté urbaine du Grand Reims, **la reprise des projets des communes du territoire** pour lesquels le Grand Reims est aujourd'hui compétent, notamment en matière de voirie, d'eau, d'assainissement ou d'équipements scolaires.

Les crédits affectés à l'investissement annuel sont évalués au regard des capacités de la collectivité, projetés sur le mandat, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements.

Chaque année, dans le cadre des conférences de territoires et des conférences budgétaires thématiques, les projets des différents territoires et des communes sont analysés.

Pour le budget 2019, parmi les crédits de paiement inscrits au budget principal pour des opérations dédiées aux communes des pôles territoriaux, on notera :

- 9,45 M€ d'investissement de projet,
- 15,3 M€ d'investissement courant dont :
 - 12,8 M€ d'investissement dédiés à la voirie et à l'éclairage public hors ex RM,
 - 1,65 M€ d'investissement dans les bâtiments scolaires.

Soit un total de plus de 24,8 M€ au titre de l'année 2019, auquel il convient d'ajouter les crédits prévus **au titre du pluvial** dont une partie des 6,75 M€ inscrits au BP 2019 concernera les territoires ainsi que les investissements prévus aux budgets eau et assainissement.

Au titre des territoires, parmi les investissements relatifs aux équipements de proximité, on peut citer :

- **la compétence scolaire:** Fismes (construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation du système de chauffage de l'école centre), Lavannes (extension de l'école et du restaurant), Ecueil (construction d'un groupe scolaire), Auménancourt (extension du pôle scolaire), Les Petites Loges (construction d'un groupe scolaire), Dontrien (construction d'un pôle scolaire), Warmeriville (extension du groupe scolaire-modulaires), Bourgogne Fresne (réhabilitation du groupe scolaire), Pontfaverger Morenvilliers (restructuration de l'ancien collège),
- **les équipements de petite enfance :** Warmeriville (construction d'une crèche),
- **La sécurité incendie :** l'attribution d'un fonds de concours en faveur de la construction du centre de secours de Cormicy,
- **le gymnase de Pontfaverger :** travaux de sécurisation et au sein des vestiaires,
- **des crédits sont inscrits dans la perspective** d'analyser l'opportunité de la réalisation d'un groupe scolaire au sein de la commune des Mesneux, et de mener une étude de besoins pour la création d'un équipement aquatique à l'ouest du territoire du Grand Reims à Fismes.

Au titre de la voirie (hors ville de Reims), l'enveloppe budgétaire annuelle de 12 M€ est destinée à assurer le financement de la programmation des territoires proposée par les conférences de territoire. Ce crédit de 12 M€ est majoré d'une somme de 800 K€ qui correspond à des crédits qui étaient inscrits en section de fonctionnement mais qui relèvent de l'investissement.

Parallèlement, une nouvelle autorisation de programme, ouverte à hauteur de 1,5 M€, permettra d'assurer, sur 3 années, **le remplacement des ballons fluorescents des territoires (hors ex RM), soit 0,5 M€/an dès 2019.**

Enfin, d'autres crédits d'investissement seront inscrits en 2019 afin de permettre le développement des territoires et l'amélioration des infrastructures. On citera les crédits affecté au **Fonds de soutien à l'investissement communal (1 M€)**, le **fonds de concours au SMNR pour le contournement de Pomacle (0,7 M€)** ou encore les **travaux d'accessibilité dans les bâtiments intercommunaux (0,5 M€)**.

VII. Une politique en faveur du développement durable ambitieuse.

Le territoire du Grand Reims doit être exemplaire en matière de développement durable. Les politiques publiques menées par la communauté urbaine portent une attention particulière aux questions climatiques et énergétiques.

Le programme de réduction des déchets a été étendu à l'ensemble du territoire. Les premières années de la communauté urbaine ont consisté notamment à harmoniser les conditions de traitement tout en poursuivant les actions de lutte contre la production à source (le compostage partagé par exemple).

A ce titre, le Grand Reims poursuit sur la totalité de son territoire le programme « territoire zéro déchets zéro gaspillage ». Des actions de sensibilisation sont régulièrement organisées auprès des scolaires et des particuliers.

La nouvelle délégation de service public relative à l'usine de valorisation énergétique a doté le territoire d'une installation à haut rendement énergétique en renforçant une production d'énergies renouvelables électrique et thermique.

La protection de la ressource en eau potable et la mise en eau de la zone humide AZHUREV aux capacités filtrantes constituent des actions durables en matière d'eau et d'assainissement.

Lorsque le Grand Reims investit dans la rénovation ou la construction de bâtiments communautaires, une attention particulière est portée en faveur de la question énergétique. A titre d'exemple, la construction et la rénovation des groupes scolaires gérés par la communauté urbaine s'attachent à privilégier des constructions à haute qualité environnementale.

Pour le fonctionnement de ses services, le grand Reims s'est engagé dans l'acquisition de véhicules électriques.

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, le Grand Reims incite notamment l'exploitant du réseau de transports publics à se doter de véhicules propres et souhaite valoriser le développement de mode de déplacement alternatif (covoiturage, pratique du vélo,...).

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a notamment pour vocation de promouvoir un habitat responsable pour un développement durable, par la mise en œuvre de dispositifs et de programmes conventionnels (aides à la pierre, OPAH, programme de renouvellement urbain, création d'éco quartiers). Ces actions ont permis d'améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti dans le cadre notamment du renouvellement urbain et des opérations programmées d'aide à l'habitat.

La plateforme de rénovation énergétique permet d'assurer une information et une sensibilisation large sur les enjeux de développement durable.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le Grand Reims travaille à la mise en place de documents d'orientation pour préparer l'avenir énergétique du territoire.

Dans la continuité de la politique proactive menée en matière d'énergie et de qualité de l'air, le Grand Reims travaille sur son premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). En amont, il a semblé indispensable de cerner, avec les acteurs du territoire, les enjeux énergétiques propres au Grand Reims dans deux documents d'orientations. Le «**schéma d'orientations énergétiques** », que peu de collectivités ont mis en place, explore les possibilités en matière de production d'énergies, notamment dans les zones non urbaines.

Le « schéma directeur des réseaux de chaleur » a été réalisé sans attendre l'obligation qui sera faite aux collectivités propriétaires de réseaux de chaleur d'en avoir un à compter du 1er janvier 2019. La communauté urbaine et la ville de Reims y font des propositions pour un développement cohérent des réseaux existants (Orgeval, Croix-Rouge, Rema Vert) et examinent l'intérêt d'en déployer de nouveaux, là où la densité d'habitation serait propice.

En matière d'éclairage public, l'accélération du remplacement des points lumineux munis de ballons fluorescents constitue une action phare qui permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles.

Par son soutien à la recherche et à sa participation active à des projets collectifs locaux et européens, la Communauté urbaine du Grand Reims affirme, de plus en plus, son leadership dans une bioéconomie créatrice de valeur pour l'agriculture et l'industrie locales et source de développement durable.

Partie 2 – Le budget principal

Rappel de l'équilibre général de la section de fonctionnement

Budget Principal	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	219 128 000	224 066 000
Dépenses réelles de fonctionnement	183 904 600	184 865 000
Épargne brute	35 223 400	39 201 000
Remboursement de capital	13 864 400	13 750 400
Épargne nette	21 359 000	25 450 600

Le niveau d'épargne brute, fixé à 39,2 M€, est en hausse de près de 4 M€ de BP à BP.

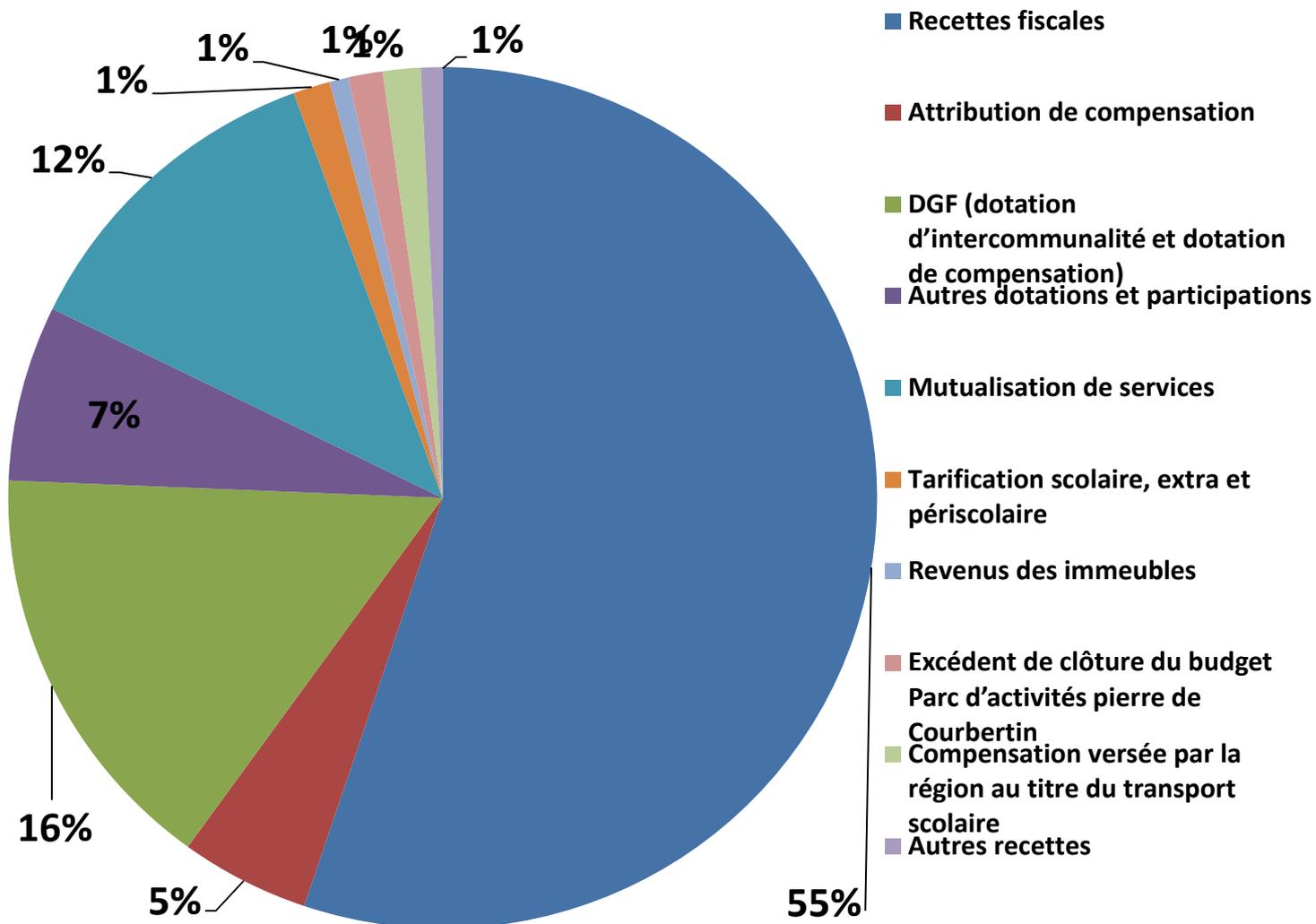
1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de ce BP 2019 s'élèvent à **224,06 M€**.

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	414 000	506 500
70 - Produits des services	34 231 269	33 996 362
73 - Impôts et Taxes	131 455 207	134 495 168
74 - Dotations et participations	47 614 220	49 760 912
75 - Autres produits de gestion courante	5 244 292	5 168 647
Total recettes de gestion courante	218 958 988	223 927 589
76 - Produits financiers	79 220	109 577
77 - Produits exceptionnels	89 792	28 834
78 - Reprise sur provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	219 128 000	224 066 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	692 000	919 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	692 000	919 000
Total recettes de fonctionnement	219 820 000	224 985 000

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits que la communauté urbaine prévoit de percevoir en 2019.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 55% pour des recettes fiscales,
- 23% pour la DGF (dotations d'intercommunalité et de compensation) et autres dotations et participations,
- 12% pour le remboursement au titre de la mutualisation de services,
- 10% pour les autres recettes (tarifications scolaire et périscolaire, compensation de la Région au titre du transport scolaire,...).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 70 - Produits des services dont	34 231 269	33 996 362
Travaux	142 000	140 000
Redevances d'occupation du domaine public	337 000	932 000
Remboursement de frais par des redevables divers	373 150	433 220
Redevance de stationnement et forfait post stationnement	0	1 320 000
Compensation versée par la Région "Transports scolaires"	3 127 543	0
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs (y compris les recettes liées aux transports scolaires)	2 829 390	3 085 685
Mise à disposition de personnel (office de tourisme, SIABAVE,...)	549 640	478 200
Mutualisation de services et remboursements de frais par les budgets annexes	26 839 216	27 569 627

Parmi les postes budgétaires, on notera **les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers** sur le réseau d'eaux pluviales (140 K€), **les redevances d'occupation du domaine public**, notamment pour le mobilier urbain, les ouvrages des réseaux publics de gaz et de distribution d'électricité, les opérateurs de télécommunications (932 K€) et les **remboursements de frais par divers redevables** (433 K€).

Par ailleurs, ce chapitre budgétaire laisse apparaître des recettes, précédemment inscrites au sein d'autres chapitres budgétaires. Il s'agit de la **redevance de stationnement** pour les parcs de stationnement en enclos (820 K€) et du **forfait post-stationnement** (500 K€) qui correspond au reversement des recettes perçues par la Ville de Reims.

Il est à noter que la **compensation versée par la Région suite au transfert des transports scolaires**, inscrite à hauteur de 3,13 M€ dans le budget 2018, est basculée au chapitre 74.

Les redevances des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs atteignent 3,09 M€. Elles correspondent au produit issu de la tarification de la cantine et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles. Ce montant inclut également les recettes perçues au titre des transports scolaires, à hauteur de 384 K€.

Enfin, le budget 2019 de la communauté urbaine prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services.

Ces recettes matérialisent les remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à assurer des tâches pour le compte de la communauté urbaine et un remboursement intervient dans ce cadre.

Cela se traduit par les flux financiers suivants :

En recettes :

- La communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Ville de Reims pour 22,99 M€, du CCAS de la ville de Reims pour 0,23 M€ et des autres communes pour 0,41 M€.

En dépenses :

- La communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,3 M€ pour la mise à disposition de ses agents et 852 K€ aux autres communes.

Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 3,93 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes. Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse du budget 2019 (annexe 1).

En outre, les **misés à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes** (Office de Tourisme, SIABAVE, Syndicat Mixte du Nord Rémois, GIP innobioéco2...) sont remboursées. Ce remboursement prévisionnel s'élève à 478,2 K€.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 73 - Impôts et taxes dont	131 455 207	134 495 168
Taxes foncières et d'habitation	76 326 499	78 706 300
CVAE	20 362 456	21 755 020
TASCOM	3 913 002	3 881 520
IFER	1 836 188	2 061 380
FNGIR	14 637 070	14 621 360
FPIC	1 741 992	925 290
Attribution de compensation	10 295 000	10 790 000
Droits de stationnement	600 000	0
Prélèvements sur jeux, concours et paris en ligne	96 000	96 000
Taxes de séjour	1 647 000	1 647 000

Les prévisions de taxe foncière, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises (CFE) se fondent sur une revalorisation forfaitaire des bases taxables de 1,8 %, telle qu'intégrée dans la Loi de Finances ainsi que sur la croissance moyenne des bases physiques (constructions nouvelles...), variables selon les impositions concernées.

Les produits attendus sont les suivants :

- **TH** : 38,59 M€ sur la base d'un taux de 8,87 %,
- **TFB** : 5,43 M€ sur la base d'un taux de 1,45 %,
- **TFNB** : 1,13 M€ sur la base d'un taux de 8,08 %,
- **CFE** : 33,3 M€ sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années. Depuis 2017, les bases minimales sont harmonisées progressivement sur une durée de 10 années sur l'ensemble du territoire,
- **CVAE** : sur la base d'un taux fixé au niveau national à 1,5 % de la valeur ajoutée, le montant de la CVAE inscrit au budget atteint 21,76 M€,
- **IFER** : en application des tarifs fixés au niveau national et compte tenu du produit collecté en 2018 revalorisé de l'inflation prévisionnelle, le produit des IFER atteint 2,06 M€,

- **TASCOM** : payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 000 €, la TASCOM devrait représenter un produit de 3,88 M€ en 2019,
- **FNGIR** : compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR est prévu au BP 2019 à hauteur de **14,62 M€**

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

En 2018, une répartition dérogatoire libre du FPIC a été adoptée par délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2018. Le budget 2019 prévoit une recette nette nulle au titre de ce fonds (reversement perçu à hauteur de 925 290 € au titre de garantie dégressive déduction faite de la contribution prise en charge par la communauté urbaine soit 925 290 €).

En complément, on notera :

- **le produit de la taxe de séjour (1,65 M€)**: instaurée par la délibération du Conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit sera entièrement reversé à l'office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit,
- **Une recette de 10,79 M€** correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation. Ce montant prévisionnel intègre l'actualisation des statuts de la communauté urbaine et l'évaluation de nouveaux transferts de charges dans le cadre d'une nouvelle réunion de la CLECT.

Les droits de stationnement (0,6 M€), à hauteur de 600 K€ au BP 2018, ne figurent plus au sein de ce chapitre, comme précédemment évoqué (chapitre 70).

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 74 - Dotations et participations	47 614 220	49 760 912
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	35 828 841	35 078 723
Dotation générale de décentralisation	700 000	700 000
DCRTP	7 032 000	7 931 830
Autres compensations fiscales	2 349 504	1 780 575
Compensation versée par la Région "Transports scolaires"	0	3 127 544
Subventions et participations	1 703 875	1 142 240

La DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine présente deux composantes :

La dotation d'intercommunalité :

Le budget primitif 2019 prévoit une recette identique à celle perçue en 2018, à **savoir 8,11 M€.**

Une réforme de la dotation d'intercommunalité est inscrite dans le projet de loi de finances pour 2019. Ce projet de réforme devrait aboutir à supprimer les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité pour les communautés urbaines de 60 € par habitant. La réforme envisagée prévoit de répartir la dotation sur la base d'une enveloppe et des critères uniques.

Sur la base de ces critères, ces nouvelles modalités de calcul pourraient avoir pour conséquence une baisse de la dotation d'intercommunalité perçue par la communauté urbaine. Toutefois, le projet de Loi de Finances prévoit le maintien de la dotation perçue l'année précédente pour toutes les collectivités disposant d'un coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) supérieur à 0,40 modifié par amendement gouvernemental à 0,35.

Les calculs réalisés évaluent un CIF prévisionnel pour la Communauté urbaine du Grand Reims d'environ 0,45, ce qui pourrait lui garantir le bénéfice d'une dotation d'intercommunalité en 2019 égale à celle de 2018.

La dotation de compensation : 26,97 M€. Il s'agit de la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex taxe professionnelle. Elle affiche une baisse de près de 635 K€ par rapport au montant notifié en 2018, du fait de l'application d'un écrêtement prévisionnel.

Les compensations d'exonérations fiscales sont évaluées à 1,78 M€. (soit une baisse estimée de près de 570 K€ par rapport au BP 2018). Pour les autres allocations, incluses dans l'enveloppe normée, une baisse de 22 % a été appliquée, correspondant à la moyenne des coefficients de minoration constatés entre 2016 et 2018.

La DCRTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle. Une baisse de 100 K€, liée à l'intégration de la DCRTP dans l'enveloppe normée, a été prévue par rapport au produit réellement perçu en 2018. Il est précisé que le crédit inscrit au BP 2018 prévoyait une baisse de près d'1 M€ (conformément au projet de Loi de Finances pour 2018), cette baisse n'a jamais été appliquée par l'Etat. Cette recette est évaluée à 7,9 M€ au budget 2019.

En ce qui concerne la **compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence transports scolaires**, son montant reste inchangé par rapport à 2018 et s'élève à 3,13 M€. Cette recette était en 2018 inscrite au chapitre 70.

Enfin, **les subventions et participations d'autres organismes** atteignent 1,1 M€. Elles concernent notamment :

- le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics (80 K€),
- les recettes issues des contrats avec la caisse d'allocations familiales (745,85 K€),
- les participations au titre de la politique de la ville (68 K€), du suivi et de l'animation de l'OPAH (162,9 K€).

On peut souligner la suppression de **la participation de l'Etat aux rythmes scolaires** (fonds de soutien au développement des activités périscolaires) à compter de 2019.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 5,17 M€.

Ils concernent :

- les revenus des immeubles pour **1,58 M€**,
- les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour **718 K€** qui se décomposent de la manière suivante :
 - l'aéroport Reims Champagne (21,6 K€),
 - les parcs de stationnement en ouvrage (406 K€),
 - le chauffage urbain (182 K€),
 - les concessions publiques de gaz et électricité (109 K€).

Par ailleurs, le parc d'activités Pierre de Coubertin est entré dans une phase de clôture, le budget 2019 prévoit **le reversement de son excédent au sein du budget principal pour 2,87 M€**.

Pour mémoire, ce parc d'activités situé à Cormontreuil, initialement à vocation médico-sociale, a été récemment élargi à l'habitat. Une recette de 8,6 M€ est attendue dans le cadre d'une cession, ventilée sur trois exercices (2017-2019), qui entraîne donc un excédent annuel.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Ces produits représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités au titre des avances remboursables consenties par le budget principal (102 K€).

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes dynamiques liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

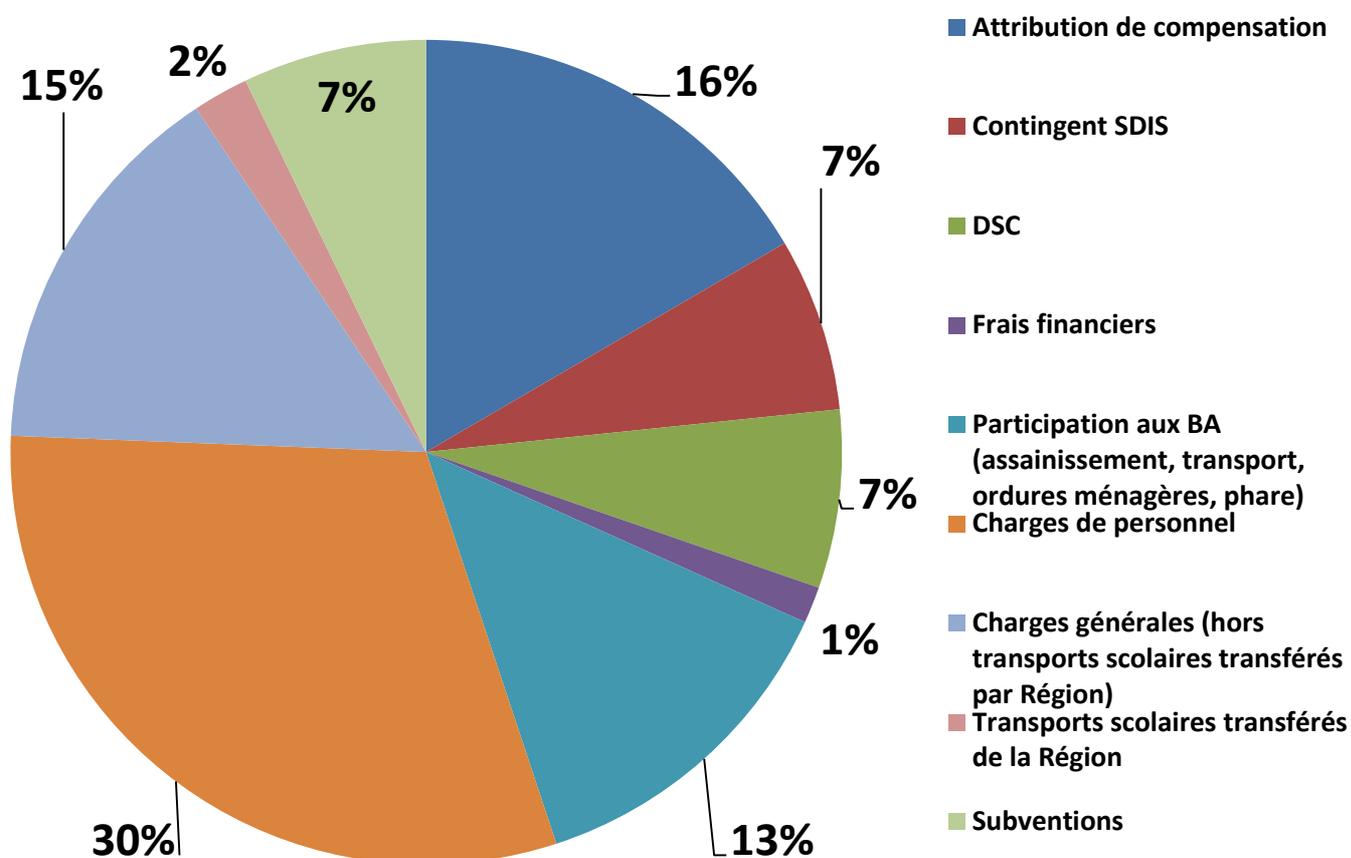
Ces frais sont calculés sur le stock prévisionnel des avances au 31 décembre 2018, ainsi que celles estimées à consentir en 2019.

2. Les dépenses de fonctionnement

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	30 694 155	30 275 870
012 - Charges de personnel	53 825 174	54 993 067
014 - Atténuations de produits	44 193 941	44 784 136
65 - Charges de gestion courante	49 822 418	50 623 975
Total dépenses de gestion courante	178 535 688	180 677 048
66 - Charges financières	3 542 100	2 548 100
67 - Charges exceptionnelles	1 761 200	1 629 200
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	50 000	0
022 - Dépenses imprévues	15 612	10 652
Total dépenses réelles de fonctionnement	183 904 600	184 865 000
023 - Virement à la section d'investissement	26 915 400	29 220 000
042 - Transferts entre sections	9 000 000	10 900 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	35 915 400	40 120 000
Total	219 820 000	224 985 000

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses prévisionnelles de la communauté urbaine.

La répartition des principales dépenses de fonctionnement



Le graphique ci-dessus montre la répartition des grandes catégories de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 30% pour les charges de personnel,
- 23% pour les versements aux communes (AC et DSC),
- 15% pour les charges à caractère général (hors transports scolaires ex Région)
- 14 % pour le contingent SDIS et subventions,
- 13% pour la participation aux budgets annexes (transports publics, assainissement, phare de Verzenay,...),
- 3% pour les autres dépenses (frais financiers, transports scolaires..).

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	30 694 155	30 275 870
Fluides et carburants	5 194 278	5 969 570
Autres fournitures	2 406 943	2 432 925
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 510 530	3 372 570
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	7 175 993	6 493 317
Autres charges à caractère général	7 378 585	7 384 188
Charges liées à la gestion des transports scolaires transférés de la Région	3 723 391	3 311 470
Remboursement de frais aux budgets annexes et aux communes membres du GFP	1 304 435	1 311 830

Après neutralisation des dépenses liées à la gestion des transports scolaires et au transfert de la compétence périscolaire du territoire Fismes Ardre et Vesle, **les charges à caractère général du budget principal diminuent de près de 1,4 % grâce notamment aux efforts entrepris en matière de gestion des charges courantes.**

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine, loyers payés). Malgré l'évolution de l'inflation, et en particulier en ce qui concerne l'énergie, elles affichent une baisse et s'élèvent à 26,6 M€ contre 26,97 M€ au BP 2018.

Elles regroupent également les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres.

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 012 - Charges de personnel	53 825 174	54 993 067
Masse salariale (hors facturation des mises à disposition)	50 536 791	51 378 840
Facturation des mises à disposition des services	3 270 383	3 614 227
Autres	18 000	0

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite qui correspond à la réalité du coût des agents communautaires soit 51,38 M€,
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la communauté urbaine qui bénéficie de ressources humaines mises à sa disposition soit 3,61 M€.

L'évolution de **la masse salariale relative aux agents communautaires s'élève à +0,4%** hors impact du transfert des compétences transports scolaires et périscolaire du territoire Fismes Ardre et Vesle, ainsi que le transfert de deux postes de la Ville de Reims dédiés exclusivement à la compétence voirie/concessionnaires de réseaux. Ces transferts de compétences sont neutralisés dans les attributions de compensation des communes.

Dans le détail son évolution provient des éléments suivants :

- La dé-précarisation des anciens contrats aidés et des agents contractuels et/ou à temps non complets des TAP NAP dans les pôles territoriaux,
- la revalorisation au 1er janvier 2019 de la participation de la collectivité à la complémentaire santé,
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire avec la revalorisation de la prime annuelle évolutive, qui atteindra 500 € en 2019,
- la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants,
- l'impact des mesures nationales (revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C, transformation des primes en point d'indice pour les agents de catégorie A).

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 014 - Atténuation de produits	44 193 941	44 784 136
Attribution de compensation	29 545 000	29 630 000
Dotations de solidarité communautaire	11 829 356	12 530 846
Fonds de Péréquation FPIC	1 122 585	925 290
Dégrèvements taxe sur les surfaces commerciales	50 000	51 000
Reversement taxe de séjour	1 647 000	1 647 000

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 44,8 M€ et se décomposent pour l'essentiel en deux postes : **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.**

L'attribution de compensation

Le conseil communautaire adoptera le 17 décembre 2018 les attributions de compensation définitives 2018, conformément aux montants arrêtés lors de la CLECT du 12 septembre 2018.

Une réunion de la CLECT est prévue en 2019 où seront étudiées les conséquences de l'ajustement des statuts adoptés au 1^{er} janvier 2019 (périscolaire-extrascolaire Fismes Ardre et Vesle, restitution de l'extrascolaire aux communes du Pôle Beine Bourgogne, restitution de la fourrière automobile ...).

Les montants des attributions de compensation versées ou perçues par la communauté urbaine se décomposent au BP 2019 de la manière suivante :

- les attributions de compensation perçues : 10,79 M€
- les attributions de compensation versées : 29,63 M€

La Dotation de Solidarité Communautaire

Au BP 2019, l'enveloppe de DSC sera reconduite pour un montant de **12,5 M€** et répartie selon les mêmes modalités qu'au cours des années 2017 et 2018.

Parmi les autres dépenses, on notera :

- le prélèvement au titre du FPIC (925,3 K€),
- le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (1,65 M€),
- l'enveloppe affectée aux dégrèvements accordés en matière de TASCOM (50 K€).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 65 - Charges de gestion courante dont	49 822 418	50 623 975
Contingent versé au SDIS	11 780 000	12 187 655
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	23 717 480	23 584 275
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	3 964 476	3 879 413
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	1 851 000	2 412 000
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 841 137	5 932 785

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à **plus de 50,6 M€**.

Parmi celles-ci, **la participation au SDIS atteint 12,19 M€** (+ 407,7 K€ par rapport au BP 2018). Ce montant intègre la hausse progressive sur 5 années de la participation versée par la Communauté Urbaine du Grand Reims au SDIS (soit 873 K€ au terme de ce lissage) et l'augmentation forfaitaire de la contribution annuelle, fixée à 2 %.

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés comprennent :

- **la participation au budget annexe des transports publics : 14,98 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 1 M€ et à la subvention d'équilibre prévisionnelle (13,98 M€), compte tenu des besoins financiers de ce budget annexe.

- **la participation d'équilibre provisoire au budget annexe des ordures ménagères : 4,59 M€.**

Il s'agit d'une participation d'équilibre provisoire inscrite au budget primitif, nécessaire avant la reprise des excédents constatés au compte administratif. Cette participation sera donc supprimée dans le cadre d'une décision modificative du budget qui interviendra en juin 2019 et reprendra les résultats antérieurs.

- **la participation au budget annexe de l'assainissement : 3,9 M€.**

Cette participation est justifiée par le fait que le budget de l'assainissement supporte les charges liées à la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

- **la participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,1 M€.**

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,88 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'École supérieure d'Art et de Design : 2,4 M€,
- au SIABAVE : 296 K€,
- au Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 79 K€,
- à l'Office du Tourisme : 1,04 M€ comprenant la part liée à l'activité de l'office de tourisme communautaire (ce montant pourra être ajusté en fonction du produit réel de la taxe de séjour), et la part des haltes nautiques de Reims et Sillery (29 K€).

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,41 M€) concernent principalement les participations :

- à AGROPARISTECH pour 1,2 M€,
- à l'URCA pour 586 K€,
- à la SNCF (au titre de la compensation tarifaire pour les élèves voyageant par le réseau SNCF - transports scolaires) pour 570 K€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres (5,84 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 865 K€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents des autres communautés (120 K€ imputés dans le chapitre 012).
- **le développement économique avec :**
 - SEMIA (réseau d'incubateurs dédié aux start-up) : 275 K€,
 - l'association Invest in Reims au titre de la prospection : 623 K€.
- **l'enseignement supérieur et recherche concerne :**
 - Sciences Po : 601,2 K€,
 - Neoma Business School : 380 K€, dont 150 K€ dédiés à la Chaire de Bio-économie.

- **l'Agence d'Urbanisme** : 1,05 M€, en baisse de 30 K€ par rapport au BP 2018, suite à l'analyse des résultats prévisionnels de l'établissement.
- **les transports scolaires**, avec les compensations tarifaires à verser à MARS pour les abonnements des lycéens (130 K€), préalablement intégrés dans la convention avec la Région, et les abonnements juniors – pour les collégiens et lycéens de l'ex périmètre Reims Métropole (300 K€).

Enfin, on peut également relever :

- **les subventions versées en faveur des politiques de proximité**, qui représentent 1,14 M€ au titre des coopératives scolaires, associations extra et périscolaires, crèches, associations culturelles notamment Intermezzo, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées ...
- **le remboursement aux CCAS** pour la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (142 K€) pour les terrains de Reims et de Fismes.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières diminueront (- 1 M€ entre le BP 2018 et le BP 2019) sous l'effet :

- de la renégociation de nombreuses lignes d'emprunts avec deux organismes bancaires qui a eu pour effet de diminuer très sensiblement les charges financières payées par la communauté urbaine,
- de la stratégie de désendettement menée par la Communauté urbaine du Grand Reims depuis le 1^{er} janvier 2017.

6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles dont	1 761 200	1 629 200
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	911 000	711 000
Subventions aux personnes de droit privé	729 000	773 000
Charges exceptionnelles diverses	80 000	100 000

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à 1,63 M€.

Au titre de 2019, les charges exceptionnelles se composent de la manière suivante :

- des subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP avec :
 - 463 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
 - 248 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage.
- des subventions versées aux personnes de droit privé :
 - dans le cadre de l'accompagnement au Contrat de Ville (500 K€),
 - au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (230 K€),
 - et pour le label « Villes Respirables » (13 K€).

3. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 67,75 M€.

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	8 752 670	7 833 150
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 182 100	39 350 905
23 - Immobilisations en cours	300 000	300 000
Total recettes d'équipement	51 234 770	47 484 055
10 - Dotations et fonds divers	9 465 000	11 200 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	7 985 853	3 350 945
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 108 000	5 010 000
Total recettes financières	20 563 853	19 565 945
45... Opérations pour comptes de tiers	700 000	700 000
Total recettes réelles d'investissement	72 498 623	67 750 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	26 915 400	29 220 000
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 000 000	10 900 000
041 - Opérations patrimoniales	5 050 000	5 150 000
Total	113 464 023	113 020 000

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement présentent un montant de 7,83 M€ qui trouve sa justification notamment dans :

- les subventions attendues de l'ANRU : 0,24 M€,
- les subventions des communes membres pour les travaux réalisés dans le cadre du SMNR : 0,37 M€,
- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre : 0,5 M€,
- les subventions au titre des politiques de proximité (écoles, cantines...) : 0,67 M€,
- les subventions de la Région et du Département pour la création du campus universitaire Sciences Po : 1 M€,
- les subventions du Département et de la Ville de Reims pour les travaux effectués sur le réseau de télécommunications Jupiter : 0,99 M€,
- la subvention de l'Etat suite à la reprise par la communauté urbaine de certaines routes nationales (dont le déclassement RN 44 et RN 51 et divers ouvrages d'art) : 1,65 M€,
- les amendes de police (2 M€) : la recette perçue est calculée sur la base des contraventions établies en 2017 sur l'ensemble du territoire.

2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les inscriptions budgétaires afférentes à la dette atteignent 39,36 M€.

Elles comprennent :

- les inscriptions d'emprunts d'équilibre pour financer les dépenses d'investissements à hauteur de 31,70 M€ dont une enveloppe de 1,40 M€ pour un prévisionnel refinancement de dette,
- des crédits inscrits pour les remboursements provisoires de capital pour 7,65 M€ et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à 11,2 M€ et concernent exclusivement :

- le FCTVA à percevoir (8,2 M€),
- et la taxe d'aménagement (3 M€). En principe, la communauté urbaine devrait percevoir l'intégralité du produit de la taxe d'aménagement en 2019. Toutefois, cette estimation reste prudente suite aux retards importants des services de l'Etat dans la perception de cette recette.

4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes correspondent essentiellement :

- au remboursement partiel (2,3 M€) des avances consenties ces dernières années,
- aux budgets annexes des ZAC et parcs d'activités.

Ainsi, on peut citer notamment les crédits inscrits à hauteur de 1,79 M€ et de 0,47 M€, respectivement pour la ZAC de Bezannes et pour le Parc d'activités de la Husselle.

En parallèle, en dépenses, des avances sont à consentir par le budget principal aux budgets annexe du Parc d'Activités de la Malle et de la ZAE Pontfaverger-Moronvilliers, globalement, à hauteur de 135,8 K€.

- à une provision, prévue à hauteur de 1 M€ (donnant lieu à une dépense du même montant), au titre des consignations éventuelles à opérer dans le cadre de certaines acquisitions.

5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations

Cette enveloppe de 5,01 M€ comprend 4,01 M€ de cessions et 1 M€ d'échanges fonciers.

4. Les dépenses d'investissement

Dans la continuité des projets engagés, le programme d'investissement se traduira par un volume d'investissement élevé.

Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

Les crédits de paiement permettent le mandatement effectif de la dépense à mesure de la réalisation de l'opération d'équipement.

Les inscriptions budgétaires 2019 correspondent donc aux crédits de paiement nécessaires au paiement effectif des projets en cours.

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme courantes s'élèvent, au BP 2019, à **48,07 M€**.

Ils se répartissent de la façon suivante :

Intitulé de l'AP	Montant AP	CP mandatés 2017	CP 2018(*)	CP 2019	CP ultérieurs
Environnement et cadre de vie	3 895 000	765 128	717 991	1 210 000	1 201 881
Enseignement supérieur et développement économique	1 835 000	134 415	499 232	600 826	600 527
Patrimoine de la collectivité	16 723 000	7 275 951	3 448 528	3 488 000	2 510 521
Moyens généraux	15 960 000	4 165 097	5 240 974	3 540 737	3 013 192
Eaux pluviales	31 571 181	10 163 372	7 598 474	6 750 000	7 059 334
Incendie et secours	1 000 000	0	126 994	154 000	719 006
Eclairage public (ex-RM)	26 566 790	11 935 853	4 471 904	5 144 000	5 015 033
Voirie des ex - EPCI	5 039 000	1 025 555	411 608	615 000	2 986 837
Voirie - Périmètre Ville de Reims	53 150 000	14 004 007	14 894 441	12 127 780**	12 123 772
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	50 900 000	11 982 853	13 258 420	12 800 000	12 858 727
Affaires scolaires et petite enfance	6 350 000	1 842 668	1 336 669	1 647 000	1 523 663
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	212 989 971	63 294 897	52 005 236	48 077 343	48 612 493

(*) les CP 2018 intègrent les virements de crédits effectués au 9/11/2018 et les impacts de la Décision Modificative n°2

(**) dont 1 422 780 € pour la signalitique, les fouilles archéologiques, les études de circulation et 10 705 000 € pour la voirie proprement dite.

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme de « **Projet** » correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité individualiser. **Ils atteignent 34,15 M€ en 2019.**

Ils sont répartis de la façon suivante :

Intitulé de l'AP	Montant AP	CP mandatés 2017	CP 2018(*)	CP 2019	CP ultérieurs
Développement économique et aménagement des espaces publics	87 471 901	19 674 477	11 765 795	13 196 510	42 835 119
Voirie	10 373 882	801 006	650 000	1 622 000	7 300 876
Eclairage public	9 550 000	6 167 775	250 000	1 300 000	1 832 225
Maitrise de l'écoulement eaux pluviales	3 773 335	1 082 092	293 592	425 000	1 972 651
Habitat	17 396 759	5 952 863	2 257 615	1 650 000	7 536 281
Politique de la Ville	65 606 568	13 645 424	3 410 874	4 131 000	44 419 270
Transports	1 100 589	489 997	29 910	81 500	499 182
Pôle d'échanges multimodal	5 376 112	502 145	4 022 700	471 000	380 267
Enseignement supérieur	22 675 153	11 013 378	2 359 184	2 334 945	6 967 646
Aménagement numérique	4 683 000	1 279 611	132 600	2 000 000	1 270 789
Développement durable	2 810 000	272 358	210 000	250 000	2 077 642
Complexe aqualudique	10 000 000	872 332	82 000	30 000	9 015 668
Patrimoine	2 335 500	21 924	69 082	900 000	1 344 494
Affaires scolaires et petite enfance	20 337 253	210 588	1 505 977	5 765 000	12 855 688
TOTAL AP PROJET	263 490 052	61 985 970	27 039 329	34 156 955	140 307 798

(*) les CP 2018 intègrent les virements de crédits effectués au 9/11/2018 et les impacts de la Décision Modificative n°2

Ce tableau ne tient pas compte des autorisations de programme devant être clôturées à l'occasion du vote du BP 2019, une délibération spécifique sera proposée au conseil communautaire afin d'actualiser ou d'ouvrir des autorisations de programme et de prévoir les crédits de paiements annuels. Les tableaux ci-dessus en constituent une synthèse.

Pour le seul budget principal, les crédits de paiement concernant les projets spécifiques **aux pôles territoriaux recensés à ce jour atteignent 9,4 M€.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	CP 2019
Fonds de soutien à l'investissement communal	1 000 000
Fonds de concours / SMNR - contournement de Pomacle	700 000
Zone activité Fismes (*)	120 000
Planification territoriale	465 000
ECLAIRAGE PUBLIC	
Remplacement des ballons fluorescents (*)	500 000
PATRIMOINE	
Centre de secours de Cormicy (*)	300 000
Accessibilité des bâtiments	500 000
Gymnase de Pontfaverger - Travaux vestiaires	100 000
AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	
Fismes - Construction d'un restaurant scolaire	300 000
Lavannes- Extension de l'école et du restaurant	800 000
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	2 000 000
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	400 000
Les Petites Loges - Construction d'un groupe scolaire	200 000
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	1 400 000
Warmeriville- construction d'une crèche	20 000
Réhabilitation système chauffage Ecole centre Fismes (*)	175 000
Réhabilitation groupe scolaire Bourgogne Fresne (*)	250 000
Restructuration de l'ancien collège Pontfaverger (*)	20 000
Extension groupe scolaire Warmeriville (modulaires) (*)	200 000
TOTAL PROJET	9 450 000

(*) nouvelle autorisation de programme

Le tableau ci-dessous retrace les autres autorisations de programme et les crédits de paiement 2019 prévus au budget primitif pour un montant total de 24,7 M€ :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	CP 2019
Hôtellerie de plein air	770 000
Sernam Boulingrin	3 621 200
Abords de la Basilique Saint Remi	3 000 000
Planification territoriale	471 310
Coulée verte	800 000
Port Colbert - Etudes d'aménagement et désenclavement	1 482 000
Quartier Clairmarais	20 000
ZAC Dauphinot	77 000
Etudes Diffuseurs A26 et A344	100 000
Frange Sud - Etudes et travaux	570 000
VOIRIE	
Aménagement (réfection) du boulevard des Tondeurs	100 000
RD944 - Saint Léonard - Cernay - Fonds de concours	500 000
Echangeur des Coïdes - A26 / Tondeurs	50 000
Déclassement des RN 44 et 51 et ouvrages associés (*)	972 000
ECLAIRAGE PUBLIC	
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents (ex RM)	800 000
MAITRISE DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES	
Schéma directeur pluvial de la CUGR (*)	250 000
Restauration de la Muire	25 000
Zone humide des eaux vannes - AZHUREV	150 000
HABITAT	
Délégation des aides à la pierre	500 000
Accession à la propriété	750 000
Amélioration de l'habitat (OPAH)	400 000
TRANSPORTS	
Révision du PDU	31 500
Halte Ferrée Beine Farman - CPER - Etudes	50 000
POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	
Tri postal	471 000

(*) nouvelle autorisation de programme

POLITIQUE DE LA VILLE	CP 2019
PNRU 1 - Eclairage et pluvial	450 000
PNRU 1 - Quartier Orgeval	73 000
PNRU 1 - Quartier Wilson	10 000
PNRU 1 - Quartier des Epinettes	1 600 000
PNRU 1 - Quartier Croix-Rouge	300 000
Etudes PNRU 1 et 2	198 000
PNRU 2 - Quartier Orgeval (*)	985 000
PNRU 2 - Quartier Châtillons (*)	60 000
PNRU 2 - Quartier Croix-Rouge (*)	405 000
PNRU 2 - Quartier Europe (*)	50 000
AMENAGEMENT NUMERIQUE	
Jupiter - Construction du réseau haut débit	2 000 000
DEVELOPPEMENT DURABLE	
Points noirs du bruit	250 000
COMPLEXE AQUALUDIQUE	
Complexe aqualudique	30 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Sciences Po - Création d'un campus universitaire	1 534 945
ESAD - Etude de relocalisation	50 000
Convention avec l'URCA	150 000
Equipements de recherche	300 000
Campus 3.0	300 000
TOTAL CP PROJET	24 706 955

(*) nouvelle autorisation de programme

A – Le scolaire et la petite enfance

Les projets de groupes scolaires prévus par les communautés préexistantes avant la création de la communauté urbaine sont en phase de finalisation et verront leur aboutissement.

Il s'agit de :

- **la construction du Pôle scolaire de Dontrien** dont l'ouverture est prévue en septembre 2019 **(CP 2019 de 1,4 M€ pour une AP de 2,4 M€)**

- **l'extension du restaurant scolaire Deschamps à Fismes**

La commune de Fismes possède deux établissements scolaires publics comprenant une école maternelle, une école élémentaire et un restaurant scolaire (l'école du centre et l'école Deschamps). Début 2018, une étude a conduit à la décision de réaliser une extension au restaurant scolaire existant au sein de l'école Deschamps. Un maître d'œuvre a ainsi été retenu. Un démarrage des travaux est prévu en juin 2019 afin de réaliser le gros œuvre pendant les vacances d'été.

Cette opération consistera en une extension du restaurant scolaire actuel sur les parties primaire (+100m²) et maternelle (+70 m²) avec la création d'une seconde entrée propre à la maternelle. **(CP 2019 de 300 K€ pour une AP de 1,5 M€).**

- **la réhabilitation du réseau de chauffage à l'école Centre à Fismes**

Face à l'ancienneté de l'équipement et du réseau de chauffage de l'école centre à Fismes, il est prévu de réhabiliter la totalité du réseau et des équipements (deux chaudières) de chauffage au sein de cette école.

Le démarrage des travaux est programmé à l'occasion des vacances scolaires d'été 2019. **(CP 2019 de 175 K€ pour une AP de 0,95 M€)**.L'autorisation de programme ouverte au BP 2019 garantira la réalisation de l'opération dans les délais requis.

- **l'extension de l'école et la création d'un restaurant scolaire de Lavannes**

L'extension de l'actuelle école de Lavannes par la création de deux classes supplémentaires, des sanitaires et un bureau de direction, devra être complétée par l'agrandissement simultané du restaurant scolaire.

Ces deux projets vont se réaliser sur le même site, en face de l'école actuelle, après démolition d'une ancienne grange vendue à l'Euro symbolique par la commune de Lavannes à la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le coût de réalisation de ces projets, d'une surface totale de 431 m² peut être ainsi optimisé par la création de parties communes (sanitaires, patio, salle de garderie...).

(CP 2019 de 800 K€ pour une AP de 1,47 M€)

- **la réhabilitation du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne**

La construction du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne s'est achevée en mai 2011 et l'école a ouvert ses portes en septembre 2011.

Rapidement, des infiltrations d'eau ont été relevées et malgré des travaux d'aménagement de toiture, les problèmes subsistent. Le groupe scolaire de Bourgogne-Fresnes subit d'importants désordres intérieurs et extérieurs liés à ces infiltrations d'eau dans sa toiture provoquant parfois de véritables inondations de salles, lors de fortes précipitations.

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité des désordres constatés, il est apparu urgent de procéder aux travaux. Le bâtiment s'est fortement dégradé et il convient d'intervenir sur l'origine de ces dommages puis de procéder à sa réhabilitation.

(CP 2019 de 250 K€ pour une AP de 0,35 M€)

- **la construction d'un nouveau pôle scolaire - Les Petites Loges**

Par délibération n° CC-2017-159 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a acté du choix d'implantation, dans la commune des Petites Loges, d'un nouveau pôle scolaire et périscolaire. Les communes concernées sont les suivantes : Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange.

Le projet répond à un double besoin :

- regrouper sur un même site les élèves des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange en construisant 3 classes maternelles et 4 classes élémentaires,
- construire, sur le site, un accueil périscolaire et un service de restauration.

(CP 2019 de 200 K€ pour une AP de 5 M€).

- **la création d'une cantine et d'une 6^{ème} classe à Val de Vesle**

Pour anticiper le développement de la commune de Val de Vesle, il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité pour déterminer les conditions d'amélioration des capacités d'accueil des équipements centraux de la commune (école, garderie et cantine).

Ce projet a pour objectif de faire face à une augmentation régulière des effectifs et d'anticiper de nouvelles augmentations consécutives à la hausse de la population de Val de Vesle.

Pour répondre aux besoins le projet pourrait se caractériser par:

- la création d'une sixième classe élémentaire,
- l'implantation d'un centre d'accueil périscolaire et extrascolaire, d'une cantine scolaire (aujourd'hui la cantine se fait dans le foyer rural, qui normalement n'a pas cette vocation),
- une voie douce (rue des bastions) à l'arrière de l'école pour accueillir de nouveaux champs d'épandage,

Le BP 2019 prévoit des crédits pour lancer l'étude de faisabilité. Une autorisation de programme sera ouverte après le rendu de l'étude de faisabilité.

- **le groupe scolaire d'Ecueil**

La Communauté urbaine du Grand Reims a lancé un projet à vocation scolaire et périscolaire à Ecueil conformément à l'engagement de l'ex communauté de communes. L'année 2019 sera consacrée aux travaux.

L'objectif est de regrouper sur un même site les élèves de 6 communes (Sermiers, Courtagnon, Chamery, Ecueil, Sacy, Villedommange) soit environ 200 élèves :

- la réalisation de 5 classes élémentaires et de 3 classes maternelles,
- l'extension possible pour 2 classes supplémentaires,
- la construction d'un nouvel accueil périscolaire et d'un service de restauration.

(CP 2019 de 2 M€ pour une AP de 6,2 M€)

- **l'extension des locaux périscolaires et de la restauration scolaire au Pôle "Suipe des Marais" à Auménancourt**

Les travaux d'extension représentent des espaces supplémentaires de 298 m². Le programme de travaux a débuté à la fin de l'année 2018 et se poursuivra en 2019 pour une fin de travaux prévue en 2019.

Les travaux consistent en l'extension de la restauration scolaire pour les maternelles, la création de 2 salles d'activités périscolaires et extrascolaires, la création d'une salle pluridisciplinaire partagée entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Il s'agira en complément d'étendre la cour et le préau de la maternelle et de réaliser des améliorations phoniques de la salle de restaurant scolaire existante

(CP 2019 de 400 K€ pour une AP de 0,923 M€)

- **la réhabilitation de l'ex collège de Pontfaverger**

Suite à la construction d'un nouveau collège par le département de la Marne, le collège actuel de Pontfaverger sera cédé à la Communauté urbaine du Grand Reims par la commune de Pontfaverger à titre gratuit pour la partie du bâtiment destinée à la réalisation du groupe scolaire.

La communauté urbaine effectuera des travaux de réhabilitation dans l'ex collège afin de réaliser notamment une école élémentaire de 11 classes. Une partie du bâtiment pourra être réservée à l'accueil des services administratifs du pôle territorial.

L'objectif est de livrer ce groupe scolaire élémentaire pour la rentrée de 2020.

(Des crédits d'étude sont prévus au BP 2019 pour une AP de 800 K€).

- **le groupe scolaire de Warmeriville**

La création de nouveaux espaces en modulaire au sein du groupe scolaire de Warmeriville est rendue nécessaire pour redonner de l'espace au groupe scolaire qui compte depuis la rentrée scolaire 17 classes pour 441 élèves avec une perspective certaine d'ouverture d'une 18ème classe en 2019.

Dans le même temps, une réflexion est engagée au sein du pôle territorial pour des solutions plus pérennes tenant compte de la courbe des effectifs sur les 10 prochaines années.

(CP 2019 : 200 K€ pour une AP de 200 K€)

- **l'étude opportunité relative à l'école des Mesneux**

La commune des Mesneux a un projet de création d'un pôle enfance dont une partie des investissements serait portée par la commune, il s'agit d'une micro-crèche, de l'accueil d'associations, de la création d'aires de jeux et d'un terrain de sport. Une étude sera réalisée en 2019 pour étudier l'opportunité éventuelle de la réalisation d'une école compte tenu des besoins à venir en termes d'effectifs scolaires pour la commune mais également pour des communes proches.

L'étude d'opportunité devra permettre aux élus communautaires de se prononcer sur la réalisation de cette école compte tenu de l'évolution des effectifs dans les années à venir et en fonction d'un nombre de classe minimal qui serait de nature à rendre faisable et optimale l'opération.

Un crédit d'étude est inscrit au BP 2019. Une autorisation de programme sera inscrite en fonction de la décision qui sera prise sur l'opportunité de cet investissement.

- **la construction d'une crèche à Warmeriville**

La crèche actuelle de Warmeriville est un bâtiment ancien qui ne permet pas d'extension sur le site.

La Communauté urbaine du Grand Reims étant propriétaire de terrain sur la zone artisanale du Val des Bois dans le prolongement du pôle scolaire et de services de la Doline, la construction d'une nouvelle crèche sur le site contigu à l'école permettrait certaines mutualisations (Parkings...).

A cet effet, un crédit d'étude est inscrit au BP 2019 pour démarrer les premières études sur ce nouveau site.

- **l'entretien des bâtiments scolaires**

En matière d'entretien des bâtiments scolaires, une enveloppe de **1,64 M€ est prévue**.

B – les équipements publics

- **Les cimetières**

Après l'extension du cimetière de Billy le Grand engagée en 2018, des crédits seront inscrits en 2019 pour réaliser les travaux d'extension du cimetière de Bouilly et la création d'un nouveau cimetière à Janvry.

- **Le centre de secours de Cormicy**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne (SDIS) est propriétaire du centre de secours de Cormicy implanté en centre bourg et offrant des locaux sous dimensionnés et non fonctionnels.

Du fait de l'inadaptation des locaux existants, le SDIS de la Marne souhaite reconstruire ce centre qui sera le dernier centre à faire l'objet d'une reconstruction sur le territoire de la communauté urbaine. Ce projet ayant été engagé avant la création de la communauté urbaine, cette dernière le poursuit.

Le centre de secours de Cormicy est composé de 32 sapeurs-pompiers volontaires et couvre 9 communes représentant au total 5 767 habitants. En terme d'activité, les sapeurs-pompiers ont effectué 155 sorties de secours en 2017 pour 162 en 2016. Le futur centre de secours permettra de remiser des engins d'interventions de type poids lourds ou légers ainsi que des matériels remorquables.

En dehors des interventions pouvant survenir 24h/24h, il accueillera les sapeurs-pompiers volontaires pour des manœuvres et des travaux administratifs ou d'entretien des locaux et matériels, principalement en fin de journée ou les week-ends.

La commune de Cormicy apporte gratuitement le terrain d'assiette de la nouvelle construction. La communauté urbaine du Grand Reims versera une subvention d'équipement au SDIS de la Marne qui assurera la maîtrise d'ouvrage du centre de secours.

(CP 2019 : 300 K€ pour une AP de 669 K€)

- **Les CPI gérés par la communauté urbaine**

Un crédit de **0,13 M€** est inscrit au budget 2019 afin de réaliser les travaux d'entretien des différents **centre de secours incendie** de la Communauté urbaine du Grand Reims.

- **le fonds de soutien à l'investissement communal**

Un crédit de 1 M€ est affecté au titre du **fonds de soutien à l'investissement communal** en 2018, afin de participer au financement d'investissements réalisés par les communes du Grand Reims dans le cadre de leurs compétences. Il est proposé d'engager un montant de 3 M€ pour la période 2018 à 2020.

C – La voirie

Le territoire communautaire hors Ville de Reims

En matière de travaux de voirie et d'éclairage public, l'enveloppe de 12 M€ sera renouvelée. Ces crédits correspondent aux transferts de la compétence Voirie et Eclairage Public effectués par les communes du Grand Reims au 1er janvier 2017.

S'ajoute à ces crédits, une somme de 0,6 M€ en 2019 correspondant aux travaux à réaliser sur les voiries qui étaient de compétence intercommunale avant la création de la communauté urbaine.

Il est précisé qu'en 2019, ces crédits seront complétés par les opérations suivantes :

- **800 K€** au titre des travaux courant d'entretien de voirie, précédemment imputés en section de fonctionnement,
- **500 K€** (1^{ère} tranche) de renouvellement des ballons fluorescents, ces crédits seront reconduits au cours des deux prochaines années sans venir en déduction de l'enveloppe de 12 M€. **Une autorisation de programme spécifique est ouverte à cet effet pour 1,5 M€.**

La voirie de la Ville de Reims

Conformément aux engagements, l'enveloppe financière affectée pour la voirie de la ville de Reims s'élèvera en 2019 à **17 M€ comme les années précédentes.**

17% des crédits seront affectés aux voies du centre-ville et **83% aux voiries des quartiers.**

2,8 M€ seront consacrés aux travaux de voirie dans le cadre des programmes (I et II) de rénovation urbaine. La ventilation de ces crédits sera la suivante :

Croix Rouge	665 K€
Orgeval	595 K€
Les Epinettes	1 594 K€

Enfin on notera les travaux de voirie compris dans les opérations structurantes de la collectivité, à savoir :

Reims Grand Centre-Voie Nord	1 159 K€
Abords de la Basilique_Saint Rémi	2 000 K€
Frange Sud-carrefour Brunet	300 K€

- **Le projet de désenclavement du Port Colbert**

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a déclaré au titre des actions d'aménagement de l'espace communautaire, l'intérêt communautaire de cette opération.

Dans le cadre du PDU révisé de décembre 2016, le désenclavement de ce secteur futur d'aménagement est pris en compte pour permettre la viabilité des flux induits par les opérations de reconquête des friches actuelles et favoriser le report des flux de transit. Il suppose des études et des acquisitions foncières pour mener à bien la réalisation d'infrastructures importantes.

(CP 2019 de 1,48 M€ pour une AP de 7,1 M€).

- **Le projet Frange Sud**

Une étude a été réalisée en 2017 pour analyser la desserte et l'accessibilité des secteurs sud, sur les communes de Reims, Champfleury, Bezannes et Villers-aux-Noeuds. Il s'agira de fluidifier la desserte routière en sortie de la ZAC de Bezannes (notamment depuis l'ouverture de la Clinique Courlancy).

Suite à la concertation qui a été engagée en 2018 avec l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur, les travaux liés aux aménagements retenus ont commencé en 2018 avec l'aménagement du « Shunt » Monnet vers l'avenue de Champagne, puis se poursuivront en 2019 par l'aménagement du carrefour à feux Brunet, et enfin par l'aménagement paysager des ronds-points de la Chaufferie et de Champagne.

(CP 2019 de 570 K€ pour une AP de 5 M€).

D- La politique de la ville et l'habitat

En matière d'habitat et de logement, conformément à la loi ALUR, **un service d'information et d'accueil du demandeur de logement social (SIADL)**, sera ouvert, avec une gestion sous forme associative. Les membres fondateurs de l'association « Maison de l'Habitat » sont le Grand Reims, Action logement, les cinq bailleurs HLM rémois, l'ARCA, les sociétés coopératives Immocoop et la Maison coopérative Champagne Ardenne (MCCA). Cette « Maison de l'Habitat » assurera des missions d'accueil, d'information et d'enregistrement des demandes de logement social.

L'opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) - lancée fin 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole – se poursuivra en 2019, forte de son succès en particulier envers les propriétaires occupants. 0,4 M€ seront inscrits au budget 2019.

En parallèle, les résultats de l'étude-action lancée par le Grand Reims, en cours sur les copropriétés Coubertin de la place de Fermat, pourraient permettre d'envisager une OPAH spécifique pour ces copropriétés, avec des premiers travaux fin 2019-début 2020.

Au regard de ses résultats concluants, le **dispositif d'accompagnement financier pour favoriser l'accession à la propriété pour des ménages primo-accédant** mis en place en 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole, a été reconduit pour la période 2018-2020. 0,75 M€ seront affectés à cette opération en 2019.

La **délégation de compétences des aides à la pierre** de l'Etat au Grand Reims est un axe fort du programme local de l'habitat 2012-2017 et constitue un outil majeur de développement de l'offre nouvelle de logements sociaux sur le territoire. Une convention a été établie pour 6 années. Les crédits inscrits au BP 2019 de 0,5 M€ serviront au paiement de projets issus des programmations annuelles antérieures sur la période 2013-2018, en fonction de la livraison des logements et des crédits de paiement de l'Etat mis à disposition du Grand Reims.

Enfin, étudié tout au long de l'année 2018 en lien étroit avec chaque conférence de territoire, le **nouveau Programme Local de l'Habitat** (2019-2024) élargi aux 143 communes du Grand Reims, sera effectif à partir de l'été 2019.

En 2019, les travaux d'aménagement du **premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU1)** se finaliseront, en particulier sur le quartier des Epinettes, secteur Sainte Thérèse. A ce titre, ce seront plus de 2,6 M€ qui seront inscrits au budget 2019.

Le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Reims**, validé en comité d'engagement de l'ANRU le 3 septembre 2018, entrera dans sa phase opérationnelle, pour un montant de 1,5 M€ en 2019, en particulier à :

- Orgeval : poursuite des travaux engagés sur la Place de Fermat
- Croix-Rouge : aménagement de la rue Raoul Dufy
- Europe : premiers aménagements de la place Jean Moulin

Ces crédits seront inscrits dans de nouvelles autorisations de programmes, qui prévoient la totalité de l'investissement supporté par la Communauté urbaine du Grand Reims, sur le budget principal, pour ces opérations, à savoir :

- Quartier Orgeval : 12,07 M€
- Quartier Châtillons : 7,74 M€
- Quartier Croix Rouge : 11,22 M€
- Quartier Europe : 9,08 M€

Dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance, un bureau d'étude a été mandaté afin d'accompagner la collectivité dans l'élaboration de sa future Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle du Grand Reims. (CP 2019 de 290 K€)

E - Les eaux pluviales

Le schéma directeur de la Communauté urbaine du Grand Reims des eaux pluviales débutera en 2019 pour un montant global d'opération de 1,08 M€ et des subventions représentant 70% du coût de l'étude de zonage pluvial qui seront attribuées par l'Agence de l'eau. (CP 2019 : 250 K€)

L'étude sur le dalot de la MUIRE débutera à hauteur de 25 K€. Le projet AZHUREV se poursuit pour 150 K€ avec notamment la convention « Laboratoire Réaction et Génie des Procédés ».

Au total, des CP à hauteur de 425 K€ sont prévus au titre de l'investissement projet.

Par ailleurs, une somme de 6,75 M€ est inscrite au budget 2019 au titre de l'investissement courant (dans ce montant, sont compris les travaux courants pour 6,46 M€ et les études pour 290 K€).

Les travaux d'accompagnement de voirie.

De nombreux investissements sur les réseaux d'eau pluviale accompagneront des travaux de voirie (**CP 2019 de 3,13 M€**).

Pour 2019, parmi les travaux de voirie qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

- Pôle de Reims Métropole: 1,2 M€,
- Pôle territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : 100 K€,
- Pôle territorial Rives de la Suippe : 300 K€,
- Pôle territorial Beine Bourgogne : 120 K€,
- Pôle territorial Vallée de la Suippe : 280 K€,
- Pôle territorial Fismes Ardre et Vesle : 400 K €,
- Pôle territorial du Tardenois : 100 K€,
- Pôle territorial Champagne Vesle : 730 K€,
- Pôle territorial Nord Champenois : 110 K€.

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eaux pluviales (CP 2019 de 527 K€).

Les travaux spécifiques eaux pluviales sont les suivants :

- les travaux de renforcement ou d'extension de réseau pour un montant total de 1,43 M€,
- l'extension du réseau à Fismes au niveau de la route Chéry Chartreuse pourra se réaliser pour 123 K€,
- le renforcement du réseau et du bassin de rétention de Chalon sur Vesle s'élèvera à 215 K€,
- la restructuration du réseau - Rue du Château et rue du Parc à Aubilly est inscrite à hauteur de 85 K€,
- les travaux à Serzy et prin - Rue du Moulin représenteront 240 K€,
- l'extension de réseau sera réalisée pour 317 K€ au sein de la commune de Saint Gilles,
- le réaménagement du bassin de Thil pourra débuter pour 200 K€,
- les travaux de création du bassin à Champfleury pour 250 K€ (le montant total du projet s'élève à 500 K€).

L'inspection télévisée, le curage des réseaux, la remise à niveau de regard, la réparation de branchement et réseau d'eau pluviale seront conduits (CP 2019 de 770 K€). Un plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement sera mené (CP 2019 de 300 K€).

Dans le cadre de l'opération d'aménagement Rives de Vesle à Reims, il est prévu le déplacement de l'ovoïde (CP 2019 de 300 K€).

F – L'éclairage public

- **L'accompagnement du projet « Les Promenades »**

La première tranche de réaménagement des Promenades sera poursuivie (**CP 2019 de 1,195 M€**). Cette première tranche comprend les travaux d'éclairage et de mise en lumière sur les hautes promenades et le square Colbert. Les travaux ont débuté en juillet 2018 pour une livraison prévue à la fin du 1^{er} semestre 2019.

- **Le réseau du périmètre de l'ex Reims Métropole**

L'accompagnement des travaux réalisés dans les communes et des travaux de modernisation du réseau seront réalisés en 2019. (**CP 2019 de 3,9 M€**)

- **Le remplacement des ballons fluorescents**

L'opération de remplacement des ballons fluorescents sera poursuivie en 2019, avec l'inscription de 0,8 M€ pour les communes de l'ex Reims Métropole.

G – Le Complexe aqualudique

Le permis de construire du complexe aqualudique a été signé au printemps 2018 et les travaux de fondation ont débuté en juillet. La pose de la première pierre a eu lieu en septembre. L'année 2019 sera consacrée aux travaux de gros œuvre, charpente et couverture mais aussi aux premiers travaux de second œuvre. La livraison est programmée mi-2020 pour une ouverture en septembre 2020.

(CP 2019 de 30 K€ pour une AP de 10 M€).

H - Le développement durable

Le maintien d'une biodiversité riche et fonctionnelle a été régulièrement rappelé dans les textes nationaux, notamment avec la stratégie nationale de la biodiversité pour la période 2011-2020.

Le Grand Reims constitué de 1436 km² s'est doté de la compétence « soutien aux actions de préservation de la biodiversité » sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette démarche s'inscrit dans ce cadre.

A travers son programme « Patrimoine Naturel », le Grand Reims pourra soutenir les porteurs de projets (communes, associations publiques et privées) s'inscrivant dans les priorités de la collectivité en matière de biodiversité.

Quatre grands enjeux transversaux sont retenus :

- **Enjeu eau** : préservation de la ressource en eau et des milieux humides nécessaires à cette préservation.
- **Enjeu paysager** : mieux préserver la qualité du paysage du Grand Reims, qui constitue dans ses spécificités locales le socle de l'identité du territoire.

- **Enjeu urbain** : le patrimoine vert des espaces urbanisés : (parcs et squares, coulée verte...) représente une des réponses pour adapter le territoire au changement climatique, développer des filières locales d'alimentation, et préserver la santé d'une population majoritairement urbaine.

- **Enjeu ressource végétale** : actions durables sur les milieux, notamment sur les milieux agricoles, viticoles et forestiers, pour préserver et augmenter la ressource végétale dans sa diversité.

Dans le cadre de sa compétence, l'aide du Grand Reims se matérialisera sous la forme d'une subvention d'équipement, pour des travaux d'investissement. **(CP 2019 de 100 K€).**

Par ailleurs, la lutte contre les **points noirs du bruit** sera poursuivie. (CP 2019 de 0,25 M€ pour une AP de 2,8M€).

I – Le patrimoine de la Collectivité

Au titre du patrimoine de la collectivité, un crédit de paiement de 4,01 M€ sera inscrit en 2019 pour le financement des opérations suivantes :

- **Le réaménagement des ateliers mécaniques situé avenue de Laon pour l'entretien des véhicules**

Ce projet résulte du départ à la fin de l'année 2018 du service propreté urbaine de la Ville de Reims qui occupe actuellement une partie de ces locaux et de l'utilisation de ces locaux libérés pour les activités des ateliers mécaniques situés actuellement au 4 Boulevard Jules César. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions de travail par la création d'un atelier mécanique spécifique poids lourds, véhicules légers, l'adaptation des vestiaires et des sanitaires existants et d'optimiser le fonctionnement de la zone bureaux/magasin existante.

L'année 2019 sera consacrée aux travaux pour une mise en service des locaux courant d'année **(CP 2019 de 0,9M€).**

- **L'entretien courant des bâtiments intercommunaux**

Pour l'exercice 2019, les travaux dans les divers bâtiments intercommunaux verront l'inscription d'un crédit de paiement **de 1,3 M€**.

- **les acquisitions foncières**

Dans le cadre de ses différents projets, la communauté urbaine est amenée à effectuer des acquisitions foncières. Un crédit de paiement prévisionnel est prévu en 2019 **pour 1,2 M€**.

- **l'accessibilité des bâtiments intercommunaux**

Pour l'ensemble des bâtiments des pôles territoriaux, **ce seront plus de 530 K€** qui seront budgétés en 2019.

J - Le développement économique et l'innovation

Compte tenu de l'échéance du contrat de DSP pour la gestion de l'aéroport de Reims Champagne, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue afin d'aider à définir de nouvelles modalités contractuelles pour le développement de cette plate-forme aéroportuaire, outil indispensable au développement économique comme en témoigne la croissance des mouvements d'aviation d'affaires.

En 2019, un montant de crédit de paiement de 430 K€ sera inscrit pour assurer les projets menés sur la plate-forme aéroportuaire (travaux de mise aux normes, travaux d'assainissement, étude pour la modification du tracé de la RD931).

L'année 2019 verra également l'engagement du projet de parc d'activité sur le territoire de la commune de Fismes, en entrée de ville à l'est de la commune (environ 11 ha), avec la réalisation d'une étude de dimensionnement et d'accessibilité **(CP 2019 de 120 K€)**.

La mise en valeur des zones d'activité économique (ZAE) se traduira par la poursuite du déploiement de la signalétique d'entrée dans les différentes ZAE du territoire.

Après la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi avec la Région Grand Est dans le cadre de l'application du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), **la communauté urbaine proposera un dispositif d'aide afin de favoriser le maintien, voire le développement des activités économiques notamment en milieu rural.**

Par ailleurs, le budget 2019 prévoit des crédits pour le financement du **contournement de la commune de Pomacle**, dont les travaux sont portés par le Syndicat Mixte Nord Rémois. **(CP 2019 de 0,7 M€ pour une AP de 1,05 M€)**.

K - Le tourisme

En parallèle à la procédure de DSP pour la construction et l'exploitation d'une Hôtellerie de Plein Air sur le parc du château de La Malle, la collectivité doit réaliser des travaux de voirie d'accès et d'acheminement des réseaux pour raccorder la parcelle concernée par ce projet **(CP 2019 de 0,77M€ pour une AP de 1,9 M€)**.

L - L'enseignement supérieur & la recherche

La création du Campus Sciences Po sur le site de l'ancien collège des Jésuites pour un coût d'opération de 76 M€ y compris les investissements immobiliers, premiers équipements informatiques, audiovisuels, mobiliers et fonds documentaire, a débuté en 2010 avec l'accueil à terme de 1 600 étudiants sur le site. En 2019, les crédits inscrits seront consacrés à la finalisation de l'opération **(CP 2019 de 1,5M€)**.

L'année 2019 sera également marquée par le soutien de la communauté urbaine en faveur de l'Unité de Recherche & Développement « Agro Biotechnologie Industrielle » (précédemment dénommée « Chaire ABI ») d'AgroParisTech, située au Centre Européen de Biotechnologie et Bioéconomie à Pomacle, suite au renouvellement de la convention avec cet établissement et à parité avec la Région Grand Est, pour la période 2019-2026 **(CP 2019 de 1,2 M€)**

Les subventions d'investissement principalement pour des équipements scientifiques (hors CPER) au bénéfice de l'Université de Reims Champagne-Ardenne restent inchangées (CP 2019 de 150 K€). Dans le cadre du projet « Campus 3.0 » inscrit au CPER, un crédit est envisagé pour la participation à la modernisation du Campus Santé (CP 2019 de 300 K€)

L'installation d'équipements de recherche dans le cadre des différents projets sur le territoire et notamment le projet de création d'une plateforme « Industrie du Futur » sur le Pôle de Formation des Industries Technologiques, sera soutenue (CP 2019 de 300 K€).

M – L'aménagement numérique

Dans le cadre du Groupement Fermé d'Utilisateurs du réseau Jupiter, des travaux d'extension et de raccordement sont prévus en 2019.

Des dépenses effectuées pour le compte d'autres collectivités seront remboursées par les bénéficiaires finaux des travaux. Tel sera le cas pour les travaux qui seront réalisés en 2019 par exemple pour la Ville de Reims (raccordement des écoles, du système de vidéo protection) ou du département de la Marne (raccordement de collèges).

(CP 2019 de 2 M€ pour une AP de 4,6 M€)

N - L'accompagnement du projet urbain Reims Grand Centre

La Communauté urbaine du Grand Reims accompagne le développement **du projet d'aménagement de la ZAC SERNAM Boulingrin** dans le cadre de ses compétences.

Ainsi, les travaux d'aménagement de la voie nord se poursuivront, afin de devenir la voie de desserte structurante entre les secteurs République et la rue du Dr Lemoine en desservant notamment le Complexe aqualudique et le parking en ouvrage qui lui est contigu.

Le mail Jules César, qui sera une voie dédiée aux transports en commun verra son aménagement engagé en 2019, ainsi que le carrefour du débouché de la voie nord et de l'avenue de Laon.

(CP 2019 de 3,6M€)

L'année 2019 sera également l'occasion de poursuivre la concertation et de poursuivre les études pré-opérationnelles **sur le secteur Tri Postal qui vise la création d'un nouveau quartier autour d'un Pôle d'Echanges Multimodal** avec le souhait notamment de créer une gare routière, interconnectée avec les transports en commun et la gare ferroviaire. La maîtrise foncière du secteur, pour laquelle les discussions sont en cours, devrait aboutir aux ultimes acquisitions nécessaires afin de permettre la démolition des derniers immeubles.

(CP 2019 de 0,47M€)

O – La coulée verte

Les crédits de paiement inscrits en 2019 s'élèvent à 0,8 M€ dont 730 K€ au titre des aménagements et 70 K€ au titre des acquisitions foncières.

P – Le déclassement des RN 44 et 51

Dans le cadre du déclassement de 12 KM des routes nationales 44 et 51, différents travaux seront engagés en 2019 pour près de 1 M€.

Les dépenses ci-dessous sont prévues :

- place Gouraud : 150 K€
- 1^{ère} tranche du Boulevard Henri Vasnier : 672 K€
- Etudes relatives à la reconstruction du Pont de Witry : 150 K€

Ces travaux seront réalisés sur plusieurs exercices et bénéficieront d'un financement de l'Etat.

	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Travaux engagés par la CUGR	1,286 M€	0,972 M€	1,05 M€	4,535 M€
Subventions versées par l'Etat	2,65 M€	1,65 M€	1,607 M€	0

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace les recettes et les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	35 539 650	36 262 820
Dépenses réelles de fonctionnement	34 435 650	34 995 820
Épargne brute	1 104 000	1 267 000
Remboursement de capital	461 000	370 000
Épargne nette	643 000	897 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 36,26 M€.

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	46 200	46 200
70 - Produits des services	2 265 358	2 281 353
73 - Impôts et Taxes	24 572 210	25 088 480
74 - Dotations et participations	4 174 060	3 982 460
75 - Autres produits de gestion courante	4 469 200	4 857 177
Total recettes de gestion courante	35 527 028	36 255 670
77 - Produits exceptionnels	12 622	7 150
Total recettes réelles de fonctionnement	35 539 650	36 262 820
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 000	133 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	96 000	133 000
Total recettes de fonctionnement	35 635 650	36 395 820

1 - Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à 2,3 M€ et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables ...) à hauteur de 1,8 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets pour 371 K€.

2 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette du budget (2/3 des recettes) avec 25,09 M€. Le taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire est de 7,08 %, il sera inchangé au BP 2019.

Une hausse de 0,57 M€ est estimée au Budget 2019 par rapport au produit notifié pour l'exercice 2018, notamment du fait de la revalorisation forfaitaire des bases (+ 1,8%). Au total l'évolution de produit entre le BP 2018 et le BP 2019 approche 0,52 M€.

3 - Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à 3,98 M€.

Elles comprennent diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- la subvention d'ADELPHE pour le soutien à la tonne triée (2,6 M€),
- la subvention d'ECOFOLIO pour le soutien à la collecte des imprimés (0,26 M€),
- les participations versées par les éco-organismes afférentes à l'activité des pôles déchet Est (700 K€) et Ouest (319 K€).

4 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 soit 4,9 M€ concernent principalement :

- La participation du budget principal qui atteint 4,6 M€. Il ne s'agit là que d'une inscription comptable nécessaire à l'équilibre du budget mais qui ne sera pas réalisée compte tenu de l'excédent antérieur cumulé sur ce budget. Elle sera supprimée lors de la première décision modificative au moment de la reprise des résultats antérieurs.
- L'intéressement sur la vente de chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères, et sur les tonnages extérieurs (217 K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 35 M€.

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	29 014 059	29 558 560
012 - Charges de personnel	5 309 482	5 339 810
65 - Charges de gestion courante	27 400	23 400
Total dépenses de gestion courante	34 350 941	34 921 770
66 - Charges financières	45 000	35 000
67 - Charges exceptionnelles	34 050	34 050
022 - Dépenses imprévues	5 659	5 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	34 435 650	34 995 820
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 200 000	1 400 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 200 000	1 400 000
Total dépenses de fonctionnement	35 635 650	36 395 820

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général dont	29 014 059	29 558 560
Contrats de prestations de services	24 104 000	24 406 100
Honoraires	112 900	158 200
Remboursements de frais au budget principal	586 521	605 762

Les charges à caractère général, en augmentation, s'élèvent à 29,6 M€.

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement du budget, pour un montant total de 24,4 M€ :

- 1,34 M€ pour les pôles Est (ex-SYCODEC) et Ouest (ex-SYCOMORE), au titre essentiellement des activités de traitement (bois, déchets verts, déchets dangereux),
- 20,03 M€ au titre du territoire de l'ex RM notamment :
 - la collecte des OM : 6,67 M€,
 - la collecte des déchets recyclables : 2,15 M€,
 - l'incinération des OM : 6,01 M€,
 - l'exploitation du centre TRIVALFER : 1,98 M€,
 - l'exploitation des déchetteries : 2,16 M€,
- 3,03 M€ pour les conventions de prestations de services avec le SYVALOM.

Les contrats de prestations de services pourraient évoluer de la manière suivante :

- une révision des marchés entre 0,5 et 2 % par rapport à 2018 pour la plupart des contrats (hausse des indices constatée),
- une augmentation des tonnages estimés entre 1 et 4 %, en ordures ménagères et en tri sélectif,
- une augmentation des coûts de traitement des déchets encombrants et gravats, suite à la fermeture de sites.

Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5,34 M€.

3. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 081 000	2 689 000
23 - Immobilisations en cours	90 000	155 000
Total recettes d'équipement	3 171 000	2 844 000
10 - Dotations et fonds divers	400 000	400 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	10 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations	17 000	0
Total recettes financières	432 000	410 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 200 000	1 400 000
041 - Opérations patrimoniales	2 000	2 000
Total recettes d'investissement	4 805 000	4 656 000

Les recettes réelles d'investissement (3,2 M€) comprennent principalement :

- 0,4 M€ au titre du FCTVA (chapitre 10),
- 2,7 M€ de recette d'emprunts (chapitre 16)

A ce titre, on rappellera que l'encours au 1er janvier 2019 s'élève sur ce budget à 1,46 M€ en baisse de 23 %.

4. Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits au budget 2019, pour les dépenses d'équipement, approchent les 3,98 M€.

Ils se déclinent de la manière suivante :

- 2,2 M€ sont prévus pour les travaux dans les différentes déchetteries du Grand Reims.
- 0,1 M€ pour le financement de l'acquisition de bacs, de conteneurs et de bennes.
- 0,5 M€ pour le renouvellement des véhicules nécessaires au service et 0,375 M€ pour la modernisation technique et réglementaire des déchetteries.

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses lié au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers liés aux délégations de service public de transport urbain (CITURA), au marché de transport de personnes à mobilité réduite (LUCKY STAR) et les dépenses liées au transfert des compétences de la Région (pour les lignes régulières).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	59 047 000	59 553 120
Dépenses réelles de fonctionnement	58 105 000	58 602 120
Épargne brute	942 000	951 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	942 000	951 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 59,55 M€.

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	676 259	325 926
73 - Impôts et Taxes	40 000 000	40 600 000
74 - Dotations et participations	17 966 000	18 013 453
75 - Autres produits de gestion courante	401 840	503 680
Total recettes de gestion courante	59 044 099	59 443 059
77 - Produits exceptionnels	2 901	110 061
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	59 047 000	59 553 120
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	258 000	249 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	258 000	249 000
Total recettes de fonctionnement	59 305 000	59 802 120

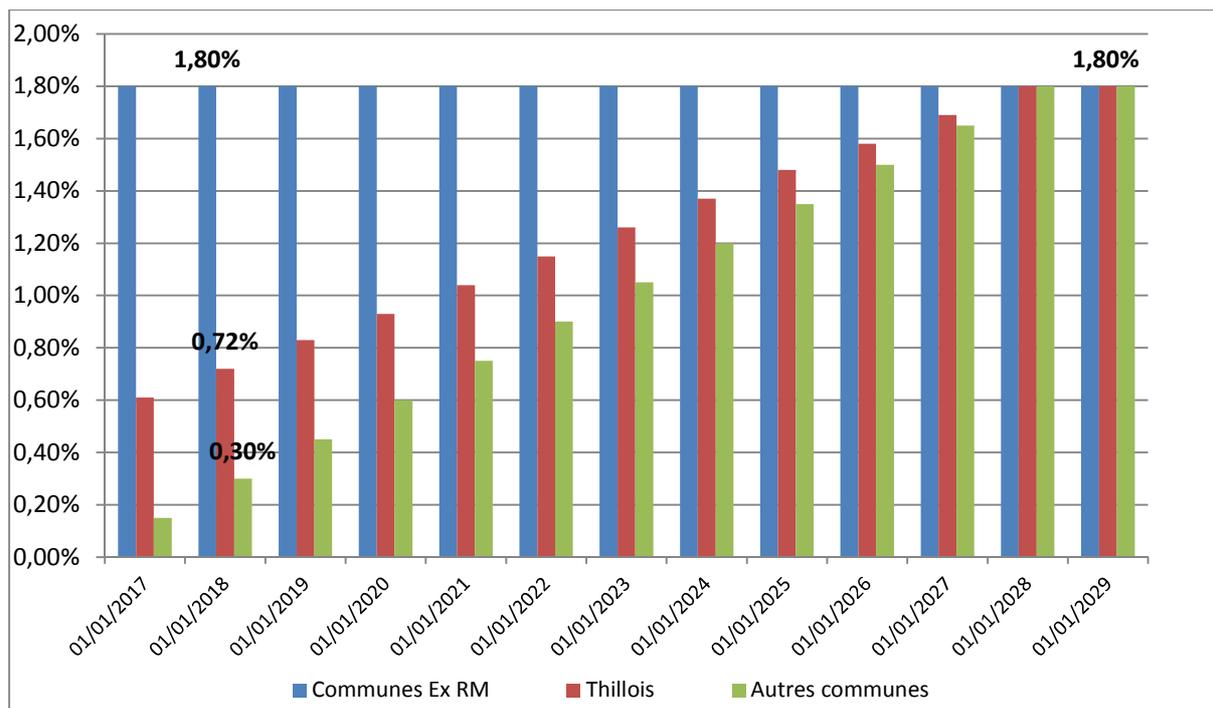
D'un montant de 326 K€, les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine (en vertu de l'avenant n° 11 au contrat de concession) à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (20 K€),
- aux recettes d'abonnements pour les services en faveur des personnes à mobilité réduite (220 K€) et pour les lignes régulières de transports interurbains (46 K€).

Le chapitre 73 retrace le produit du versement transport (VT), qui s'élève à **40,6 M€**. Le versement transport est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Le produit du versement transport prend en compte :

- un taux de 1,8 % pour les communes ex-Reims Métropole,
- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM. En 2019, ce taux lissé passera à :
 - 0,83 % à Thillois,
 - 0,45 % pour les autres communes du Grand Reims



Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 74 - Dotations et participations dont	17 966 000	18 013 453
Subvention de la Région au projet Tramway	2 500 000	2 500 000
Participation d'équilibre du budget Principal	14 466 000	13 983 120
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	1 000 000	1 000 000
Compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières	0	530 333

Le chapitre 74 s'établit à plus de 18 M€ au BP 2019. Ces recettes se composent principalement de :

- la subvention de la Région (2,5 M€) : il s'agit d'une subvention pluriannuelle attribuée au titre du tramway dont la dernière année de versement est prévue en 2019,
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (1 M€) ; ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,
- de la subvention d'équilibre du budget principal (13,98 M€),
- de la compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières (530,3 K€), qui en 2018 avait été comptabilisée au chapitre 70.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 58,6 M€.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	1 908 830	4 664 267
012 - Charges de personnel	300 189	252 980
014 - Atténuations de produits	190 000	28 000
65 - Charges de gestion courante	55 692 571	53 642 750
Total dépenses de gestion courante	58 091 590	58 587 997
67 - Charges exceptionnelles	10 200	10 200
022 - Dépenses imprévues	3 210	3 923
Total dépenses réelles de fonctionnement	58 105 000	58 602 120
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 200 000	1 200 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 200 000	1 200 000
Total dépenses de fonctionnement	59 305 000	59 802 120

Le chapitre 011 affiche des dépenses à hauteur de 4,7 M€. Elles concernent principalement :

- le remboursement au département de la Marne au titre du service MOBULYS, du transport de personnes à mobilité réduite (250 K€),
- la reprise en régie directe, via des marchés avec des transporteurs, pour les quatre lignes interurbaines, précédemment gérées par la Région (576 K€), ainsi que pour le service en faveur des personnes à mobilité réduite, sur le périmètre de l'ex Reims Métropole (2,73 M€),
- les honoraires versés à hauteur de 230 K€, notamment pour l'assistance et les audits technique, juridique et financier, pour les expertises sécurité sur la ligne du tramway ou pour la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 335 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 146 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 265 K€.

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**), s'élèvent à 253 K€.

Les crédits du **chapitre 014**, dédiés à la restitution de la taxe du versement transport s'élèvent à 28 K€. Ce budget 2019 provisionne uniquement le remboursement pour les agents logés. En effet, les remboursements d'indus sont désormais directement déduits des recettes du versement transport, ce qui explique la forte baisse dans l'inscription des crédits (- 160 K€).

Le **chapitre 65**, qui représente près de 92 % des dépenses réelles de fonctionnement, comprend :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS pour le réseau de bus et tramway (52,1 M€),
- la subvention au titre de la loi SRU qui s'élève à 1 M€, précédemment évoquée,
- la compensation à verser au délégataire pour la perte de recettes engendrées suite à la réforme des abonnements CCAS (350 K€).

3. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 034 500	1 066 000
23 - Immobilisations en cours	10 000	10 000
Total recettes d'équipement	1 044 500	1 076 000
10 - Dotations et fonds divers	20 000	20 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	20 000	20 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 200 000	1 200 000
041 - Opérations patrimoniales	5 000	5 000
Total recettes d'investissement	2 269 500	2 301 000

En recettes, on notera que ce budget affiche une recette d'emprunt de l'ordre de 1,07 M€.

Au titre de la section d'investissement un crédit de 2 M€ est prévu destiné à l'acquisition des véhicules dans le cadre du marché LUCKY STAR (TREMA) et à la réalisation de voies dans le cadre de l'extension du transport en site propre.

Partie 5 – Le budget de l’eau potable

Le budget annexe de l’eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l’eau potable.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	22 088 460	23 571 000
Dépenses réelles de fonctionnement	18 988 460	19 480 245
Épargne brute	3 100 000	4 090 755
Remboursement de capital	2 096 000	2 133 470
Épargne nette	1 004 000	1 957 285

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s’établissent à 23,57 M€.

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	0	1 000
70 - Produits des services	20 842 395	21 631 835
74 - Dotations et participations	292 435	512 500
75 - Autres produits de gestion courante	806 335	1 259 310
Total recettes de gestion courante	21 941 165	23 404 645
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	147 295	166 355
Total recettes réelles de fonctionnement	22 088 460	23 571 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	219 000	619 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	219 000	619 000
Total recettes de fonctionnement	22 307 460	24 190 000

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 70 - Produits des services dont	20 842 395	21 631 835
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 115 000	13 734 000
Redevance pour pollution d'origine domestique	4 320 000	4 370 000
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes (assainissement)	2 131 845	2 192 785

Les produits des services devraient s'établir en 2019 à **plus de 21,6 M€**.

Les ventes d'eau représentent 13,7 M€ soit 58,2 % des recettes totales.

La redevance perçue au profit de l'agence de l'eau Seine Normandie donne lieu à une dépense d'un montant équivalent.

Les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (2,2 M€), remboursées par le budget annexe de l'assainissement (1,9 M€) et le budget principal (0,2 M€).

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (850 K€), les frais d'accès au service (50 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (382 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du chapitre 74 atteignent 512,5 K€, elles concernent principalement le financement par l'Agence de l'Eau des animations du réseau, de la mise en conformité, contrôle, conseil (173 K€), et des études sur le réseau (217,2 K€).

On peut citer également l'enveloppe de 105 K€ pour les opérations de coopération décentralisée, projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable.

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites au chapitre 75 représentent 1,3 M€.

Il est à noter l'inscription d'une enveloppe de 1,09 M€ au BP 2019 relative à la « surtaxe » versée par les délégataires. Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine.

Les autres crédits concernent principalement la participation des agents pour les titres restaurant (61,6 K€) ainsi que diverses recettes dont les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (72,7 K€) et la rémunération de l'Agence de l'eau en tant qu'exploitant des services eau et assainissement (40K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 19,48 M€.

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	5 597 917	5 778 588
012 - Charges de personnel	7 780 313	8 133 180
014 - Atténuations de produits	4 454 000	4 504 000
65 - Charges de gestion courante	371 000	336 000
Total dépenses de gestion courante	18 203 230	18 751 768
66 - Charges financières	352 000	301 430
67 - Charges exceptionnelles	429 720	421 220
022 - Dépenses imprévues	3 510	5 827
Total dépenses réelles de fonctionnement	18 988 460	19 480 245
023 - Virement à la section d'investissement	669 000	1 209 755
042 - Transferts entre sections	2 650 000	3 500 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 319 000	4 709 755
Total dépenses de fonctionnement	22 307 460	24 190 000

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général dont	5 597 917	5 778 588
Achats d'eau	96 000	46 000
Fluides et carburants	761 700	904 200
Autres fournitures	423 178	418 228
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	162 000	157 500
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	672 200	701 200
Redevance versée aux agences de l'eau	1 207 000	1 207 000
Remboursement de frais au budget principal	1 087 194	1 122 859

Le chapitre 011 s'élève à **5,8 M€ en 2019**.

Outre les charges liées au fonctionnement courant du service, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (1,2 M€). Elles sont calculées sur les quantités d'eau consommées,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,1 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente près de 42 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle s'élève à 8,1 M€.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre. Ce montant correspond au produit prévisionnel intégré en recettes.

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (336 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (140 K€),
- les créances éteintes (50 K€),
- la compensation tarifaire versée à la Lyonnaise des Eaux sur le prix de l'eau facturé aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims (136 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 220 K€ en 2019, soit une baisse de 36 K€ par rapport au BP 2018. Comme pour le budget principal, cela s'explique notamment par les opérations de renégociation de la dette qui ont été menées sur l'exercice 2018.

Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2019 atteint 19,38 M€.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 420 K€, dont la moitié concerne les subventions versées, dans le cadre des opérations de coopération décentralisée, au Centre international d'études sur le développement local (210 K€).

Parmi les principaux autres postes de dépenses, on retiendra les crédits liés aux régularisations sur la régie de l'eau (titres annulés).

3. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	143 520	1 571 900
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 045 600	12 153 345
23 - Immobilisations en cours	200 000	200 000
Total recettes d'équipement	13 389 120	13 925 245
165 - Dépôts et cautionnements reçus	40 000	15 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 520	0
27 - Autres immobilisations financières	5 000	0
Total recettes financières	102 520	15 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	669 000	1 209 755
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 650 000	3 500 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000	230 000
Total recettes d'investissement	16 840 640	18 880 000

Les subventions d'équipement (1,57 M€) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'eau. A cet effet, on peut citer les travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable (580 K€), et spécifiquement les travaux d'extension sur la commune des Mesneux (150 K€), les travaux d'interconnexion pour les communes Merfy - Chenay (320 K€) et pour les communes de Chaumuzy - Marfaux (145 K€). A cela s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 326 K€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de 51 K€ pour le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 9,84 M€. Au titre des recettes d'emprunt, on rappellera que les remboursements provisoires de capital représentent 2,31 M€, ils s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des investissements pour 2019 s'élèvent à **13,12 M€**.

Pour 2019, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

L'interconnexion des communes de Chaumuzy et Marfaux se poursuivra avec les travaux de renforcement de la Presle et les travaux d'interconnexion à l'unité de distribution d'eau potable du Rouillat. **L'individualisation des compteurs** et des acquisitions sont envisagées comme par exemple des logiciels et des licences, du matériel d'adduction, des compteurs, ou l'achat de terrain réservoir à Dontrien.

Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains eau s'élèveront à 0,3 M€. Ces travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eau. **Les travaux d'accompagnement de travaux de voirie s'élèveront à 2,5 M€.** Sur la base des travaux de voirie, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux.

La répartition prévisionnelle entre les territoires est la suivante :

- Pôle de Reims Métropole: 600 K€,
- Pôle territorial Vesle Coteaux Montagne de Reims : 170 K€,
- Pôle territorial Rives de la Suippe : 485 K€,
- Pôle territorial Beine Bourgogne : 120 K€,
- Pôle territorial Vallée de la Suippe : 380 K€,
- Pôle territorial du Tardenois : 120 K€,
- Pôle territorial Champagne Vesle : 530 K€,
- Pôle territorial Nord Champenois : 120 K€.

Pour ce qui concerne, les communes du pôle territorial Fismes Ardre et Vesle, les dépenses sont prises en charge par le syndicat des eaux de Fismes, à l'exception des communes qui ne sont pas membres du syndicat pour lesquelles la communauté urbaine assure les investissements nécessaires.

Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau s'élèveront à 2,13 M€.

Parmi ceux-ci, on citera :

- le projet de démolition du Château d'eau à Brimont démarrera pour 100 K€,
- le projet de réhabilitation du Château d'eau à Bermericourt se terminera pour un montant de 200 K€,
- les travaux de canalisations du Château d'Eau à Saint-Thierry seront engagés pour 100 K€,
- dans le cadre du projet de construction du réservoir Dontrien /Auberive/Vaudesincourt/Saint-Martin-l'Heureux, une étude est en cours pour déterminer l'opportunité des travaux et devrait conduire à la réalisation des travaux estimés à 250 K€ pour 2019,
- le projet d'Interconnexion des communes de Muizon et de Gueux va être étudié pour des travaux évalués à un montant de 216 K€,
- l'Interconnexion Branscourt – Jonchery sur Vesle pour 200 K€,
- la canalisation de l'alimentation du réservoir de Jonchery sur Vesle dont les travaux ont débuté en 2018 sera réhabilitée pour 265 K€,
- la réhabilitation du réservoir de Jonchery sur vesle pour 515 K€ ainsi que la bâche du captage de Vandeuil pour 90 K€,
- la réalisation d'une station de traitement des pesticides à Romigny pour 110 K€.

Le raccordement au réseau de Bourgogne-Fresnes : 1,12 M€

En 2019, les travaux seront conduits de la BA112 vers le raccordement de Fresnes et la liaison vers le réservoir de Bourgogne.

Les travaux de remplacement de branchements en plomb s'élèveront à 676 K€ :

- pour le pôle territorial du Tardenois : travaux de renouvellement des branchements plomb (60 environ) pour 140 K€,
- pour le Pôle territorial de Champagne vesle : travaux de renouvellement des branchements plomb (15 unités) pour 36 K€,
- pour le pôle territorial de Vesle Coteaux et Montagne de Reims : remplacement de 278 branchements en plomb pour 500 K€.

Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable s'élèveront à 0,3 M€

Le renouvellement des réseaux d'eau potable est une priorité sur certains territoires pour lesquels le rendement des réseaux ne respecte pas la réglementation ou lorsque ce dernier est défaillant. Des travaux sont prévus au sein de la commune de Chalon-sur-Vesle pour le renouvellement du réseau intercommunal évalués à 365 K€.

Ilôt nord – construction de locaux pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

La construction sur le site de la STEP des locaux pour le secteur exploitation du réseau d'adduction d'eau potable de la DEA comprenant un bâtiment administratif, des vestiaires, des locaux de stockage, de magasin et de stationnement couvert se poursuivra. L'année 2019 sera consacrée aux travaux pour une mise en service des locaux fin d'année.
(CP 2019 : 2,8 M€).

Partie 6 – Le budget de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d'assainissement collectif.

Le budget lié au service public d'assainissement non collectif (SPANC) a fait l'objet de création d'un budget annexe dédié à compter du BP 2018.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	26 241 400	28 345 000
Dépenses réelles de fonctionnement	17 226 050	16 880 700
Épargne brute	9 015 350	11 464 300
Remboursement de capital	2 970 000	3 278 000
Épargne nette	6 045 350	8 186 300

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 28,35 M€.

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	23 523 822	22 842 299
74 - Dotations et participations	1 797 700	2 490 000
75 - Autres produits de gestion courante	696 200	2 689 200
Total recettes de gestion courante	26 017 722	28 021 499
76 - Produits financiers	109 000	93 000
77 - Produits exceptionnels	114 678	230 501
Total recettes réelles de fonctionnement	26 241 400	28 345 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	949 000	1 817 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	949 000	1 817 000
Total recettes de fonctionnement	27 190 400	30 162 000

Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 70 - Produits et services dont	23 523 822	22 842 299
Redevance d'assainissement collectif	15 847 200	15 750 500
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	3 780 000	3 902 960
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 300 000	2 640 000

Les produits des services devraient s'établir en 2019 à 22,8 M€.

La redevance d'assainissement collectif représente plus de la moitié des recettes, soit 15,8 M€.

La redevance pour modernisation du réseau de collecte, pour le compte de l'Agence de l'eau, donne lieu à une dépense du même montant.

La contribution du budget principal (3,9 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 797 700	2 490 000
Primes d'épuration	1 332 700	1 750 000
Subvention d'exploitation diverses	465 000	740 000

Les recettes du chapitre 74 atteignent 2,5 M€ et concernent principalement le financement par l'Agence de l'Eau de :

- la prime d'épuration (1,8 M€),
- les opérations de coopération décentralisée, pour le projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (105 K€),
- les subventions au titre de l'animation du réseau pour la mise en conformité, le contrôle et le conseil (95 K€),
- les subventions dans le cadre de branchements privés, à reverser aux propriétaires pour ce qui concerne sur le territoire de Champagne Vesle (220 K€), les communes de Lavannes, Caurel et Witry les Reims (150 K€), et les communes de Courville et de Mont sur Courville (150 K€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les produits de gestion courante devraient s'établir en 2019 à près de 2,7 M€.

Ils comprennent essentiellement

- la part supportée par les agents de la collectivité sur les titres restaurants (37,2 K€),
- le reversement par la Lyonnaise des Eaux de la redevance assainissement facturée aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims (78 K€),
- la part dite « surtaxe » versée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine (1,9 M€). Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés la part collectivité (redevance au titre de la mise à disposition des équipements) s'ajoutant à sa rémunération propre.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 16,9 M€.

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	8 381 389	8 371 439
012 - Charges de personnel	4 035 645	4 110 280
014 - Atténuations de produits	3 434 000	2 774 000
65 - Charges de gestion courante	155 000	210 000
Total dépenses de gestion courante	16 006 034	15 465 719
66 - Charges financières	534 000	405 000
67 - Charges exceptionnelles	681 000	1 005 000
022 - Dépenses imprévues	5 016	4 981
Total dépenses réelles de fonctionnement	17 226 050	16 880 700
023 - Virement à la section d'investissement	6 464 350	8 631 300
042 - Transferts entre sections	3 500 000	4 650 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	9 964 350	13 281 300
Total dépenses de fonctionnement	27 190 400	30 162 000

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général dont	8 381 389	8 371 439
Electricité	1 471 000	1 519 000
Fluides et carburants	206 500	226 000
Produits de traitement et réactifs	700 500	698 000
Autres fournitures	639 160	668 920
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	117 530	84 730
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	790 880	631 280
Remboursement de frais au budget principal et budget eau	2 954 692	3 043 722
Valorisation des boues	465 500	514 000

Les dépenses du chapitre 011 sont en quasi stabilité, et atteignent 8,4 M€. Ces crédits concernent le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, achat de produits de traitement...

En outre, on notera les remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (3,04 M€) au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement).

Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 2,7 M€. Cette redevance fait l'objet d'une recette de même montant (au chapitre 70).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de 4,1 M€ au BP 2019.

Chapitre 66 – Charges financières

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 375 K€ en 2019, soit une baisse de près de 110 K€ par rapport au BP 2018. Comme évoqué précédemment, ce budget annexe a également fait l'objet d'opérations de renégociation de la dette en 2018, qui expliquent cette baisse.

Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2019 atteint 26,76 M€.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 M€. Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'eau au titre de travaux sur le réseau d'assainissement, précédemment mentionnées, (540 K€),
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (210 K€) au Centre international d'études sur le développement local,
- aux régularisations effectuées sur la régie de l'eau annuellement à hauteur de 225 K€ (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...).

3 Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	1 863 740	5 388 771
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 214 650	16 745 929
23 - Immobilisations en cours	300 000	300 000
Total recettes d'équipement	23 378 390	22 434 700
10 - Dotations et fonds divers	0	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	20 000	11 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
Total recettes financières	25 000	16 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 464 350	8 631 300
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 500 000	4 650 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000	30 000
Total recettes d'investissement	33 397 740	35 762 000

Les subventions d'équipement (5,4 M€) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'eau.

A cet effet, on peut citer les travaux sur le réseau d'assainissement collectif sur le territoire de Beine Bourgogne (communes de Bourgogne, Fresne, Lavannes et Witry les Reims) qui devraient être financés à hauteur de 2,5 M€, la mise en place de l'assainissement collectif Courville - Mont de Courville – Saint Gilles pour 0,4 M€ ainsi que la réhabilitation du système d'assainissement de Ville en Tardenois – Chambrecy pour 0,5 M€.

A cela s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 1,1 M€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de 0,5 M€ du Département pour des travaux d'entretien sur le réseau.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 11,6 M€. Pour mémoire, les remboursements provisoires de capital représentent 5,17 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des investissements pour 2019 s'élèvent à **25,13 M€**.

Pour 2019, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

La communauté urbaine a lancé un **vaste programme de création ou de réhabilitation de réseaux d'assainissement** qui n'avaient pas été réalisés par les précédentes communautés de communes.

Les projets lancés s'élèvent à **plus de 20 M€**, dont plus de 11 M€ pour le seul exercice 2019. Il s'agit :

- **Les systèmes d'assainissement de Chambrecy et de Ville-en-Tardenois** seront réhabilités et verront la création d'une seule station d'épuration, le montant global du projet s'élevant à 2,6 M€ jusqu'en 2020 (1,5 M€ pour 2019).
- **En 2019, les travaux de mise en place de l'assainissement collectif au sein des communes de Courville et de Mont-sur-Courville** se poursuivront pour 100 K€ et à Saint-Gilles pour 1,2 M€. (le montant global du projet s'élève à 4 M€).
- **L'assainissement de la commune de Bourgogne Fresne** pourra démarrer. L'ensemble de ces travaux s'élèvera à 14 M€, dont 8,2 M€ pour l'année 2019.

Les études diagnostics sur réseaux assainissement se poursuivront pour 96 K€.

Des investissements courants seront envisagés à hauteur de 12, 67 M€, dont :

- l'acquisition de logiciels et de licences pour 55 K€,
- des études pour 178 K€ (les communes de Thil, Pouillon, Saint-Thierry, Merfy et Cauroy-les-Hermonville feront l'objet d'un diagnostic des eaux claires parasites permanentes),
- le remplacement de deux hydro cureuses pour un montant total de 400 K€,
- le renouvellement du matériel de la STEP de Reims pour 507 K€ (moteur, motoréducteur, agitateur, pompe, matériel industriel),

Les travaux s'élèveront à 11,53 M€ pour :

- la remise en état de la station de lavage des sables est prévue pour 400 K€,
- plusieurs stations de relèvement dont celles de Villers-aux-Noeuds et Champfleury qui devront être modifiées pour 120 K€,
- la réalisation d'inspections télévisées, le curage des réseaux, la remise à niveau de regard et la réparation de branchements et réseaux qui s'élèveront à 1 M€,
- les travaux à la demande de tiers qui généreront un crédit de 300 K€.

Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagement urbain au titre de l'assainissement atteindront 0,4 M€.

Les travaux d'accompagnement de voirie au titre de l'assainissement s'élèveront à 4,8 M€

Sur la base des travaux de voirie, des investigations préalables seront réalisées permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux. La répartition prévisionnelle entre les territoires est la suivante :

- Pôle de Reims Métropole: 2,3 M€,
- Pôle territorial Vesle Coteaux Montagne de Reims : 40 K€,
- Pôle territorial Rives de la Suippe : 100 K€,
- Pôle territorial Beine Bourgogne : 100 K€,
- Pôle territorial Vallée de la Suippe : 160 K€,
- Pôle territorial Fismes Ardre et Vesle : 850 K€,
- Pôle territorial du Tardenois 400 K€,
- Pole territorial Champagne Vesle : 850 K€,
- Pôle territorial Nord Champenois : 50 K€.

Les travaux de renouvellement des systèmes d'assainissement atteindront 1,7 M€ avec notamment :

- la fin des travaux de liaison Pouillon - Thil pour un montant total de 50 K€ (Montant global 150 K€),
- la réhabilitation du poste de refoulement à Fismes (Chemin salle Eloi) sera conduite pour 240 K€ et l'extension des réseaux à Fismes (Route de Chéry Chartreuve) pour 365 K€,
- la réhabilitation du réseau en provenance de Gueux jusqu'à la route nationale à Muizon sera menée pour 210 K€,
- l'extension du réseau sera engagée pour 110 K€ à Sermiers au Hameau de St Martin,
- les travaux de réhabilitation des réseaux de Cuisles et les travaux de reconstruction de la nouvelle STEP seront engagés pour 269 K€,
- la réhabilitation du système d'assainissement collectif (réhabilitation des réseaux, reconstruction de la STEP et les extensions de collecte) de Cuisles pour 280 K€,
- les travaux renouvellement des réseaux de Jonchery dans le cadre de la création seront enclenchés pour 143 K€.

Le plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement du pôle de Reims Métropole sera mis en œuvre à hauteur de 2,42 M€.

En 2019, les études et les travaux de l'assainissement général de la commune de Bouleuse débuteront pour 382 K€ (le projet total s'élève à 1 M€)

Partie 7 – Le budget Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)

Un budget annexe dédié à l’activité du service public d’assainissement non collectif (SPANC) a été créé au BP 2018. Les flux étaient précédemment inclus dans le budget annexe de l’assainissement.

Le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s’agit d’un budget dont les mouvements s’établissent uniquement en section de fonctionnement.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget SPANC	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	890 400	532 400
Dépenses réelles de fonctionnement	890 400	532 400
Épargne brute	0	0
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	0	0

1. Les recettes de fonctionnement

Budget SPANC - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	82 400	82 400
74 - Dotations et participations	808 000	450 000
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	890 400	532 400
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	890 400	532 400
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	890 400	532 400

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 532,4 K€ et comprennent :

- d'une part, le produit des redevances d'assainissement non collectifs à hauteur de 82,4 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions, les premiers diagnostics, les analyses rejets ...,
- d'autre part, une enveloppe de subvention à hauteur de 450 K€. Ces subventions seront versées par l'Agence de l'eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif (ANC) non conformes. Il est à noter l'inscription d'une nouvelle recette (150 K€) consacrée à l'opération sur la commune d'Auménancourt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Budget SPANC - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	890 400	532 400
012 - Charges de personnel	0	0
014 - Atténuations de produits	0	0
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	890 400	532 400
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	0
022 - Dépenses imprévues	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	890 400	532 400
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	890 400	532 400

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 532,4 K€ et se décomposent :

- d'une part, du remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement pour 82,4 K€. En effet, les moyens étant mutualisés, les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont supportés par le budget de l'assainissement. Il convient donc au budget SPANC de rembourser ces charges,
- d'autre part, dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif, la communauté urbaine réalise des travaux sur le domaine privé des particuliers. L'enveloppe 2019 est estimée à 450 K€. Comme évoqué précédemment, ces travaux sont financés en partie par l'Agence de l'eau, l'opération spécifique sur la commune d'Auménancourt est concernée à hauteur de 150 K€.

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situé à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	375 500	378 240
Dépenses réelles de fonctionnement	370 500	368 240
Épargne brute	5 000	10 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	5 000	10 000

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	1 920	1 920
70 - Produits des services	255 000	255 000
74 - Dotations et participations	116 580	119 320
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	374 500	377 240
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	375 500	378 240
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	375 500	378 240

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrées au musée : 120 000 €,
- la vente de produits dans l'espace de vente : 135 000 €.

Enfin, une participation du budget principal est prévue à hauteur de 109 220 € pour assurer l'équilibre de ce budget.

Budget Phare de Verzenay		
Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	188 500	183 000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	181 000	183 240
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	370 000	366 740
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	0	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	370 500	368 240
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000	10 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 000	10 000
Total dépenses de fonctionnement	375 500	378 240

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (183 240 €),
- les charges de fonctionnement général du musée notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau...) pour 183 000 €.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay		
Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	56 000	68 400
Total recettes d'équipement	56 000	68 400
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000	200
Total recettes financières	10 000	200
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000	10 000
Total des recettes d'investissement	71 000	78 600

78,6 K€ de crédits de paiement seront prévus au budget 2019

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription d'emprunt à hauteur de 68 400 €.

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1er avril au 15 octobre, situé à Val de Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles d'exploitation	104 500	122 780
Dépenses réelles d'exploitation	96 000	116 780
Épargne brute	8 500	6 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	8 500	6 000

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Ventes de produits, prestations ...	96 000	117 000
74 - Subvention d'exploitation	3 300	3 300
75 - Autres produits de gestion courante	4 180	1 480
Total recettes de gestion courante	103 480	121 780
77 - Produits exceptionnels	1 020	1 000
Total recettes réelles d'exploitation	104 500	122 780
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 500	9 000
Total recettes d'ordre d'exploitation	6 500	9 000
Total recettes d'exploitation	111 000	131 780

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (122,8 K€), on peut citer principalement les droits d'entrées (emplacements) pour 117 K€.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	34 500	45 450
012 - Charges de personnel et frais assimilés	59 500	69 500
65 - Charges de gestion courante	500	550
Total dépenses de gestion courante	94 500	115 500
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	1 000	780
Total dépenses réelles d'exploitation	96 000	116 780
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 000	15 000
Total dépenses d'ordre d'exploitation	15 000	15 000
Total dépenses d'exploitation	111 000	131 780

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (69 500 €),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides, la location de la maison à la commune de Val de Vesle, les contrats de prestations de services (nettoyage des locaux) pour 45 450 euros.

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500	35 000
Total recettes d'équipement	2 500	35 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 000	15 000
Total des recettes d'investissement	17 500	50 000

40 000 € de crédits de paiement seront prévus au budget 2019

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 35 000 €.

Partie 9 – Les budgets à vocation patrimoniale

1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment à Pargny-les-Reims (pôle Champagne Vesle). Plus précisément, il s'agit d'une unité de vie (24 places), non médicalisée, gérée par l'association de gestion de la MARPA les Sources.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget MARPA de Pargny les Reims	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	56 090	56 090
Dépenses réelles de fonctionnement	20 100	22 250
Épargne brute	35 990	33 840
Remboursement de capital	41 000	42 000
Épargne nette	-5 010	-8 160

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du site (loyers et remboursement de charges). Afin d'adapter le montant de la redevance versée par l'association à la réalité de l'annuité de la dette, un avenant à la convention a été signé en 2018 pour fixer le nouveau montant de la redevance à 54 890 € (contre 76 640 € en 2017).

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	1 200	1 200
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	54 890	54 890
Total recettes de gestion courante	56 090	56 090
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	56 090	56 090
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	56 090	56 090

Au titre des dépenses, on relève essentiellement les charges relevant du propriétaire (entretien du bâti, assurance, taxe foncière) et le remboursement des intérêts de la dette (15 K€).

Budget MARPA de Pargny les Reims Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	4 100	5 250
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	4 600	5 750
66 - Charges financières	15 000	15 000
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	0	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	20 100	22 250
023 - Virement à la section d'investissement	35 990	33 840
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	35 990	33 840
Total dépenses de fonctionnement	56 090	56 090

La section d'investissement

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 010	64 660
Total recettes d'équipement	15 010	64 660
021 - Virement de la section de fonctionnement	35 990	33 840
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'investissement	51 000	98 500

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 64 660 €.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 56 500 €

L'encours de la dette sur ce budget atteint 1 063 709 € au 1^{er} janvier 2019.

Le remboursement en capital prévu au BP 2019 s'établit à 42 K€.

2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment situé à Ville-en-Tardenois (pôle Tardenois). Ce bâtiment est dédié à la location de surfaces (esthéticienne, notaire, coiffeur...).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	17 100	17 500
Dépenses réelles de fonctionnement	13 370	15 460
Épargne brute	3 730	2 040
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	3 730	2 040

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par les occupants du site (loyers et remboursement de charges).

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	4 500	4 500
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	12 600	13 000
Total recettes de gestion courante	17 100	17 500
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	17 100	17 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	17 100	17 500

Au titre des dépenses, on relève essentiellement les charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière.

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	12 370	14 460
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	200	500
Total dépenses de gestion courante	12 570	14 960
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	800	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 370	15 460
023 - Virement à la section d'investissement	3 730	2 040
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 730	2 040
Total dépenses de fonctionnement	17 100	17 500

La section d'investissement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 270	6 960
Total recettes d'équipement	7 270	6 960
165 - Dépôts et cautionnement reçus	1 500	1 500
Total recettes financières	1 500	1 500
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 730	2 040
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'investissement	12 500	10 500

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 6 960 €.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 9 000 €

3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment industriel situé à Muizon (pôle Champagne Vesle). Ce bâtiment est dédié à :

- l'hébergement d'une association, l'atelier et la main, chargée de sensibiliser aux métiers de l'artisanat,
- la location à une entreprise de surgelés.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	22 870	23 600
Dépenses réelles de fonctionnement	11 870	13 300
Épargne brute	11 000	10 300
Remboursement de capital	6 000	6 000
Épargne nette	5 000	4 300

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers et charges payés par l'occupant du bâtiment.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	200	200
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	22 670	23 400
Total recettes de gestion courante	22 870	23 600
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	22 870	23 600
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	22 870	23 600

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière ;
- le remboursement des intérêts de la dette pour 3 000 €.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	7 870	8 300
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	8 370	8 800
66 - Charges financières	3 000	3 000
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	0	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 870	13 300
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	10 300
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	11 000	10 300
Total dépenses de fonctionnement	22 870	23 600

La section d'investissement

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	4 900
Total recettes d'équipement	0	4 900
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	10 300
Total des recettes d'investissement	11 000	15 200

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 4 900 €.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 9 200 €

L'encours de dette sur ce budget atteint 70 591 € au 1^{er} janvier 2019.

Le remboursement en capital prévu au BP 2019 s'établit à 6 000 €.

4. Le budget Z.A. de Poilly

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment artisanal situé dans la zone artisanale de Poilly (pôle Tardenois). Le bâtiment est occupé par une scierie.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget ZA de Poilly	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	24 800	20 200
Dépenses réelles de fonctionnement	30 550	26 450
Épargne brute	-5 750	-6 250
Remboursement de capital	21 000	22 000
Épargne nette	-26 750	-28 250

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'artisan occupant le bâtiment ainsi que les charges locatives. Un avenant au bail commercial a été signé en 2018 afin de réviser le montant du loyer.

Budget ZA de Poilly Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	6 000	4 200
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	18 800	16 000
Total recettes de gestion courante	24 800	20 200
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	24 800	20 200
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 250	6 250
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 250	6 250
Total recettes de fonctionnement	31 050	26 450

En outre, une reprise partielle de provision (6 250 €) sera à nouveau réalisée en 2019. Cette dernière avait été constituée en 2012 au regard de retard de paiement afférent en loyer. Elle est reprise, année après année, sur la base du plan d'apurement établi.

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti mais aussi de paiement de la taxe foncière,
- le remboursement des intérêts de la dette pour 3 000 €.

Budget ZA de Poilly		
Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	25 130	22 440
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	720	510
Total dépenses de gestion courante	25 850	22 950
66 - Charges financières	4 000	3 000
67 - Charges exceptionnelles	700	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	30 550	26 450
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	500	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	500	0
Total dépenses de fonctionnement	31 050	26 450

La section d'investissement

Budget ZA de Poilly		
Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 750	42 250
Total recettes d'équipement	40 750	42 250
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	500	0
Total des recettes d'investissement	41 250	42 250

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 42 250 €.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 14 000 €

L'encours de dette sur ce budget atteint 53 915 € au 1^{er} janvier 2019.

Le remboursement en capital prévu au BP 2019 s'établit à 22 000 €.

Partie 10 – Les budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services...	11 500 000	5 100 000
74 - Dotations, subventions et participations	70 000	230 000
75 - Autres produits de gestion courante	6 500	6 545
Total recettes de gestion courante	11 576 500	5 336 545
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	11 577 500	5 337 545
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 170 000	8 640 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000	20 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	16 200 000	8 660 000
Total recettes de fonctionnement	27 777 500	13 997 545

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 5,1 M€ de cessions de terrains et 230 K€ de subvention de la Région. A cela s'ajoute 8,6 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	4 633 000	3 516 000
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	4 634 000	3 517 000
66 - Charges financières	30 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	6 000	3 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 670 000	3 540 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 077 500	10 437 545
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	23 107 500	10 457 545
Total dépenses de fonctionnement	27 777 500	13 997 545

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,5 M€ et comprennent notamment :

- 1,6 M€ de travaux de voirie,
- 400 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 320 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
- 100 K€ de fouilles archéologiques,
- 400 K€ de travaux d'espaces verts,
- 449 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 20 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2019.

La section d'investissement

Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 077 500	10 437 545
Total recettes d'investissement	23 077 500	10 437 545

Les recettes d'investissement, d'un montant de 10,4 M€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 907 500	1 797 545
Total dépenses d'équipement	6 907 500	1 797 545
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 170 000	8 640 000
Total dépenses d'investissement	23 077 500	10 437 545

Les dépenses d'investissement d'un montant de 10,4 M€, comprennent pour 8,6 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 1,8 M€ de remboursement d'avances au budget principal.

Pour mémoire, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal. Le stock prévisionnel au 31 décembre 2019 pourra être ramené à 0.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint Brice Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services...	100 000	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	101 000	1 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	102 000	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	175 000	64 800
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	20 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	195 000	84 800
Total recettes de fonctionnement	297 000	86 800

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 86,8 K€, comprennent notamment 64,8 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	52 000	41 800
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	53 000	42 800
66 - Charges financières	20 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	75 000	64 800
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	202 000	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	222 000	22 000
Total dépenses de fonctionnement	297 000	86 800

D'un montant global de 64,8 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- 20 K€ d'entretien des voiries intercommunales,
- 8 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 20 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2019.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	62 800
Total recettes d'équipement	0	62 800
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	202 000	2 000
Total recettes d'investissement	202 000	64 800

Les recettes d'investissement, d'un montant de 64,8 K€, comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (62,8 K€).

Tout comme les autres budgets annexes de ZAC et parcs d'activités, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable estimé au 31 décembre 2019 s'élève à 4,3 M€.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 000	0
Total recettes d'équipement	27 000	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	175 000	64 800
Total des dépenses d'investissement	202 000	64 800

Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 64,8 K€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total) à vocation artisanale à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services...	595 000	660 000
74 - Dotations, subventions et participations	470 000	797 550
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 066 000	1 458 550
77 - Produits exceptionnels	5 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	1 071 000	1 459 550
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 795 000	1 648 450
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	25 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	2 815 000	1 673 450
Total recettes de fonctionnement	3 886 000	3 133 000

Les recettes de fonctionnement (3,1 M€) comprennent principalement :

- les produits de cessions de terrains (660 K€),
- la participation de la Région au financement des travaux d'aménagement (797,5 K€),
- les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,6 M€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	2 177 000	961 450
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	2 178 000	962 450
66 - Charges financières	20 000	25 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 200 000	988 450
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 666 000	2 119 550
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	25 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 686 000	2 144 550
Total dépenses de fonctionnement	3 886 000	3 133 000

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,98 M€ et comprennent notamment :

- 535 K€ d'acquisitions foncières,
- 150 K€ de travaux de voirie,
- 140 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
- 110 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 25 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2019.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 129 000	0
Total recettes d'équipement	1 129 000	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 666 000	2 119 550
Total recettes d'investissement	2 795 000	2 119 550

Les recettes d'investissement, d'un montant de 2,1 M€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	471 100
Total dépenses d'équipement	0	471 100
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 795 000	1 648 450
Total dépenses d'investissement	2 795 000	2 119 550

Les dépenses d'investissement d'un montant de 2,1 M€, comprennent pour 1,6 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 0,5 M€ de remboursement d'avances au budget principal.

Le stock d'avance remboursable estimé au 31 décembre 2019 s'élève à 5,7 M€.

4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin

Le parc d'activités Pierre de Coubertin comprend 22 hectares. Ce parc d'activités avait initialement une vocation médico-sociale qui a été élargie récemment à l'habitat. Il est situé à Cormontreuil.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services...	2 881 000	2 881 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	0
Total recettes de gestion courante	2 882 000	2 881 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	0
Total recettes réelles de fonctionnement	2 883 000	2 881 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	2 883 000	2 881 000

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe comprennent exclusivement les cessions de terrains (2,9 M€).

Il est à noter à cet effet que ce parc d'activités, initialement à vocation médico-sociale, percevra une recette totale de 8,6 M€ dans le cadre de cessions de charges foncières. Cette recette est versée sur 3 exercices, l'exercice 2019 étant la dernière échéance.

Budget Parc d'Activité Pierre de Coubertin Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	28 000	11 000
65 - Charges de gestion courante	2 854 000	2 870 000
Total dépenses de gestion courante	2 882 000	2 881 000
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	1 000	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 883 000	2 881 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	2 883 000	2 881 000

D'un montant global de 2,9 M€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent principalement le reversement prévisionnel partiel de l'excédent généré par le produit des cessions.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin		
Recettes d'investissement (en euros)		
	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'investissement	0	0

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin		
Dépenses d'investissement (en euros)		
	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0

Ce budget ne comporte plus de section d'investissement.

Il est à noter qu'il n'y a plus de stock d'avance à rembourser au budget principal.

5. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suippe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suippe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	195 000	100 000
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	195 000	100 000
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	195 000	100 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	390 000	185 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	10 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	390 000	195 000
Total recettes de fonctionnement	585 000	295 000

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 100 K€ de cessions de terrains.

A cela s'ajoute 185 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	194 000	74 000
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	194 500	74 500
66 - Charges financières	0	10 000
67 - Charges exceptionnelles	500	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	195 000	85 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	390 000	200 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	10 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	390 000	210 000
Total dépenses de fonctionnement	585 000	295 000

D'un montant global de 85 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des travaux de viabilisation de terrains, et des dépenses d'entretien courant de fonctionnement.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 10 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2019.

A cela s'ajoute 200 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)		BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées		0	0
Total recettes d'équipement		0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		390 000	200 000
Total recettes d'investissement		390 000	200 000

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses d'investissement (en euros)		BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées		0	15 000
Total dépenses d'équipement		0	15 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		390 000	185 000
Total des dépenses d'investissement		390 000	200 000

Les recettes et les dépenses d'investissement sont constituées principalement d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Il est à noter le remboursement partiel de l'avance du budget principal (15 K€).

Le stock d'avance remboursable estimé au 31 décembre 2019 s'élève à 2,3 M€.

6. Le budget Zones d'Activités Economique de Pontfaverger-Moron Villiers

Ce nouveau budget annexe, ouvert au BP 2018, regroupe les deux zones préalablement gérées par la commune de Pontfaverger-Moron Villiers :

- la zone artisanale « les Grands Prés »
- la zone commerciale « les Platanes »

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	0	0
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	5 000	1 000
Total recettes de gestion courante	5 000	1 000
77 - Produits exceptionnels	5 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	10 000	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000	37 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	27 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	10 000	64 000
Total recettes de fonctionnement	20 000	66 000

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 66 K€, comprennent notamment 37 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	10 000	10 000
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	10 000	10 000
66 - Charges financières	0	27 000
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 000	37 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	27 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 000	29 000
Total dépenses de fonctionnement	20 000	66 000

D'un montant global de 37 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des frais de géomètre et des frais d'actes.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 27 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2019.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Recettes d'investissement (en euros)		BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées		0	73 000
Total recettes d'équipement		0	73 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 000	2 000
Total recettes d'investissement		10 000	75 000

Les recettes d'investissement, d'un montant de 75 K€, comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (73 K€).

Le stock d'avance remboursable estimé au 31 décembre 2019 s'élève à 248 K€.

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Dépenses d'investissement (en euros)		BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées		0	38 000
Total dépenses d'équipement		0	38 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 000	37 000
Total des dépenses d'investissement		10 000	75 000

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 75 K€, comprennent essentiellement le remboursement en capital de la dette (38 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (37 K€).

L'encours de dette sur ce budget atteint 544,08 K€ au 1^{er} janvier 2019.

Partie 11 – Les autres budgets annexes

1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	4 188 365	4 960 000
Dépenses réelles de fonctionnement	4 034 780	4 748 500
Épargne brute	153 585	211 500
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	153 585	211 500

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
013 - Atténuation de charges	12 000	12 000
70 - Produits des services	4 067 057	4 919 924
74 - Dotations et participations	105 000	25 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	4 185 057	4 957 924
77 - Produits exceptionnels	3 308	2 076
Total recettes réelles de fonctionnement	4 188 365	4 960 000
Total recettes de fonctionnement	4 188 365	4 960 000

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 4,96 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (2,82 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (2,04 M€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (25 K€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	2 299 468	2 611 208
012 - Charges de personnel	1 715 000	2 116 260
65 - Charges de gestion courante	5 000	5 000
Total dépenses de gestion courante	4 019 468	4 732 468
67 - Charges exceptionnelles	11 000	11 000
022 - Dépenses imprévues	4 312	5 032
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 034 780	4 748 500
023 - Virement à la section d'investissement	93 585	161 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	50 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	153 585	211 500
Total dépenses de fonctionnement	4 188 365	4 960 000

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à plus de 4,7 M€. Elles sont principalement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 2,6 M€ et 2,1 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (2,04 M€),
- le remboursement de frais au budget principal (166 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles (405 K€).

Les charges de personnel sont en augmentation de plus de 400 K€, cette évolution s'explique notamment par le recrutement prévisionnel de techniciens pour faire face aux chantiers de fouilles à venir.

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
10 - Dotations et fonds divers	3 000	3 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	3 000	3 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	93 585	161 500
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	50 000
Total recettes d'investissement	156 585	214 500

En recettes d'investissement, on notera que ce budget se caractérise par l'absence d'emprunt.

En 2019, les investissements s'élèveront à 213,5 K€

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de montée en débit et de très haut débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	506 000	505 000
Dépenses réelles de fonctionnement	425 000	163 500
Épargne brute	81 000	341 500
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	81 000	341 500

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
70 - Produits des services	502 000	502 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	503 000	503 000
77 - Produits exceptionnels	3 000	2 000
Total recettes réelles de fonctionnement	506 000	505 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 000	17 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	9 000	17 000
Total recettes de fonctionnement	515 000	522 000

Les produits des services, soit 502 K€, représentent l'essentiel des recettes de ce budget et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	149 726	148 636
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	5 000	2 500
Total dépenses de gestion courante	154 726	151 136
67 - Charges exceptionnelles	266 000	7 500
020 - Dépenses imprévues	4 274	4 864
Total dépenses réelles de fonctionnement	425 000	163 500
023 - Virement à la section d'investissement	0	268 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000	90 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	90 000	358 500
Total dépenses de fonctionnement	515 000	522 000

D'un montant de 163,5 K€, les dépenses réelles de fonctionnement du budget de la boucle locale concernent les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements, frais de gardiennage et de nettoyage), les travaux de raccordements pour les opérateurs (100 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (11,3 K€).

Le versement de fonds de concours au SIEM pour le projet de montée en débit sur le territoire Rives de la Suippes, à hauteur de 261 K€, sur l'exercice 2018, n'a plus d'objet au BP 2019.

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	644 500
Total recettes d'équipement	1 000 000	644 500
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	268 500
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000	90 000
Total recettes d'investissement	1 090 000	1 003 000

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 644,5 K€ et sont constituées d'emprunts.

En 2019, les investissements s'élèveront à 0,98 M€. Ces crédits serviront à aménager le réseau, notamment dans les zones d'activité économique (0,15 M€).

L'autorisation de programme liée au FTTH (4,190M€) permettra de financer, de 2019 à 2023, la participation de la Communauté urbaine du Grand Reims au développement de la fibre sur le territoire, porté par la Région Grand Est. Au total, ce seront plus de 41 000 prises qui seront installées. Au budget 2019, un cinquième de la participation de la Communauté urbaine (0,82M€) est inscrit.

ANNEXES

Annexe 1 : les flux financiers liés à la mutualisation

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

ANNEXE 1 : flux financiers liés à la mutualisation

BP 2019 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims			
flux Ville / CU	flux CU	budget principal				budget principal			
		dépenses		recettes		dépenses		recettes	
		4 926 057		27 569 627		principal (2)	22 990 106	principal (1)	3 318 408
		<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>		<i>dont</i>			
		vers Ville de Reims 012 2 988 007		depuis autres communes (2') 410 900		chap 012 19 420 556		depuis CUGR (1) 3 297 054	
		vers Ville de Reims 011 309 047		depuis CCAS de Reims 233 720		chap 011 3 569 550		depuis CCAS de Reims 21 354	
		sous total VDR (1) 3 297 054							
		vers autres communes 012 626 220							
		vers autres communes 011 225 870							
		sous autres communes (1') 852 090							
flux Communauté urbaine du Grand Reims	flux CU budget principal / budgets annexes								
		vers transports -		recettes depuis BA (4) 3 934 901					
		vers eau 267 187							
		vers assainissement 73 779							
		vers archéologie 64 924							
		vers ordure ménagère 371 023							
		sous total BA (3) 776 913							
		budgets annexes							
		dépenses		recettes					
		Eau vers ppal	1 122 859	transports	-				
Assainissement	1 118 124	eau depuis ppal	267 187						
Transport	334 845	assainissement	73 779						
Bezannes	448 817	archéologie	64 924						
Malle	8 420	OM	371 023						
OM	605 762	TOTAL (3)	776 913						
Archéologie	165 773								
Husselle	110 369								
Coubertin	8 596								
Boucle	11 336								
TOTAL (4)	3 934 901								
flux CU entre BA	flux CU	budgets annexes							
		dépenses		recettes					
		spanc vers assainissement	82 400	assainissement depuis spanc	82 400				
		assainissement depuis eau	1 925 598	eau depuis assainissement	1 925 598				

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

ANNEXE 2 : la dette de la communauté urbaine

Une stratégie de dette équilibrée

La stratégie de dette de la communauté urbaine devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- **Le recours à des produits financiers sans risque (classement Geissler A1 et B1),**

Aux termes de la charte Geissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représenté le risque le plus faible c'est-à-dire un taux fixe ou un taux variable classique),

- **Une répartition équilibrée de l'encours entre le taux fixe et le taux variable,**

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la collectivité a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible.

- **Un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.**

Un encours global (tous budgets confondus) de 145,5 M€ au 1^{er} janvier 2019

Cet encours global est composé d'un encours réel et d'un encours théorique :

- l'encours réel de dette correspond aux contrats de prêt que la communauté urbaine a effectivement à sa charge. Il comprend :
 - les encours de dettes des communautés et des syndicats fusionnés au sein de la communauté urbaine,
 - les contrats de prêt transférés à la communauté urbaine par les communes dans le cadre des transferts de compétences.

- L'encours théorique net correspond à la différence entre la dette théorique (Services Incendie et secours, Aires d'Accueil des Gens du Voyage, Voirie) transférée par les communes à la communauté urbaine et la dette théorique (églises, scolaire) restituée par la communauté urbaine aux communes.

Le montant total de l'encours, réel et théorique, au 1^{er} janvier 2019, est estimé à **145.5 M€**.

L'encours global de la communauté urbaine se répartit au 01/01/2019 de la manière suivante :

	Encours global au 01/01/2018	Encours global estimé au 01/01/2019
Budget Principal		
Encours réel	64 766 689 €	54 831 109 €
Encours théorique net	46 314 667€	41 352 480 €
Encours total budget principal	111 081 356 €	96 183 589 €
Budget Eau Potable	21 377 516 €	19 382 651 €
Budget Assainissement	28 149 257 €	26 762 416 €
Budget Ordures Ménagères	1 925 224 €	1 464 265 €
Budget ZA Pouilly	74 223 €	53 915 €
Budget Bail commercial Mizon	76 356 €	70 591 €
Budget MARPA	1 103 638 €	1 063 709 €
Budget Pontfaverger	562 084 €	544 081 €
TOTAL ENCOURS GLOBAL NET	164 349 654 €	145 525 217 €

Un encours majoritairement à taux fixe

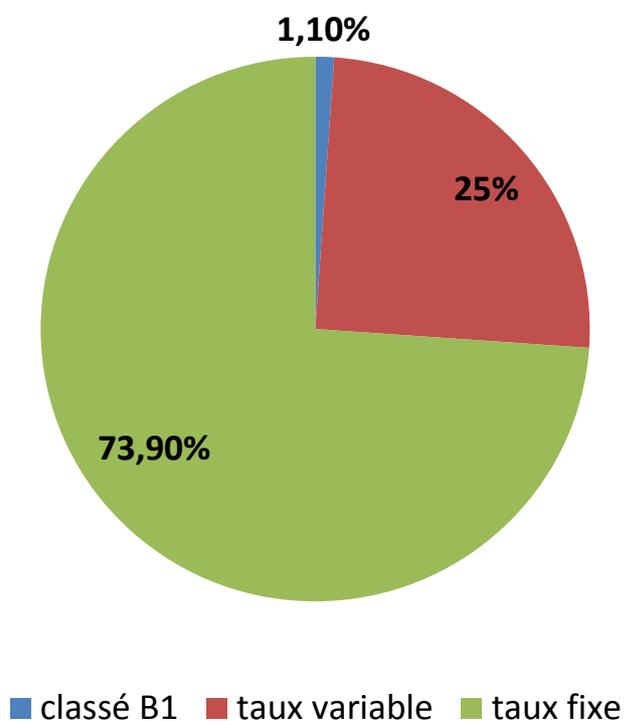
La répartition de l'encours entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable est déséquilibrée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les transferts de dette liés au transfert de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié l'exposition de l'encours à 50/50.

En effet, les encours de dette transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats sont pour plus des deux tiers à taux fixe. Concernant l'encours théorique, celui-ci a été calculé sur la base de prêts à taux fixe.

Au 1^{er} janvier 2019 l'encours global est composé à 75% de prêts à taux fixe.

La répartition de l'encours par type de taux est la suivante :



Une dette sécurisée et moins onéreuse que la moyenne

Près de 99% de la dette sont composés d'emprunts à taux fixe ou à taux variable classique. Les 1,1% de l'encours classés en B1 correspondent à des prêts à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

A1	B1	TOTAL
98.9%	1,1%	100%

Au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine devrait se situer aux alentours de **1,81%**. Ce taux reste inférieur au taux de notre strate des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants, qui était au 31/12/2017 était de 2.29% (dernière année de publication).

Au 1^{er} janvier 2019, la répartition de l'encours estimé par prêteur est la suivante :

